



NUMÉRO 162

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2013

APPEL NOMINAL

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL AU MAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013

COMMUNICATION FINANCIÈRE

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GPSO

P.5/QUESTIONS ORALES

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. «Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal.», soit le DIMANCHE 15 DECEMBRE A 19 HEURES.

Cette échéance intervenant un dimanche, il vous est proposé de les transmettre à l'adresse mail suivante : service-desassemblees@mairie-boulogne-billancourt.fr.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2012.

COMMISSION DES FINANCES

1/Programme de billets de trésorerie - Prorogation et autorisations pour l'année 2014. **P.7**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2/Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés des Philippines. **P.8**

COMMISSION DES FINANCES

3/Vote de la DM n°2 pour 2013 - Remises gracieuses - Attribution de subventions - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Provision pour risques et charges. **P.8**

COMMISSION DES FINANCES

4/Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2014. **P.10**

5/Autorisations budgétaires pour 2014 jusqu'à l'adoption

du Budget primitif 2014 et imputation des biens de faible valeur en section d'investissement. **P.13**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6/Tarification des activités proposées à la population applicables à compter du 1^{er} janvier 2014. **P.13**

7/Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1^{er} janvier 2014. **P.15**

8/Rapports annuels des syndicats intercommunaux pour l'année 2012. **P.16**

9/Rapports annuels des délégataires de service public 2012 - Rapport des travaux rendus par la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2013. **P.17**

10/Retrait de la Ville du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart - Autorisation donnée au Maire pour saisir le Président du Syndicat. **P.18**

11/Enlèvement et traitement des déchets ménagers du centre de vacances de Benais - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante avec le Syndicat Mixte intercommunal pour la Protection de l'Environnement (S.M.I.P.E.) Val Touraine Anjou. **P.19**

12/Assurances 'dommages aux biens', 'flotte automobile', 'tous risques manifestations' et 'expositions' de la Ville - Autorisation donnée au Maire pour signer les avenants de prolongation aux marchés correspondants. **P.20**

13/Travaux d'impression, de façonnage et livraison de documents municipaux autres que le magazine d'information BBI - Commercialisation des espaces publicitaires dans la revue municipale, et dans les autres supports de communication de la ville - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés correspondants. **P.20**

14/Convention d'utilisation de la salle du conseil municipal pour la tenue des conseils communautaires de GPSO - Approbation et autorisation donnée au Maire de la signer. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

15/Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée scolaire 2014-2015. **P.21**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

16/Autolib' : Convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib' - Approbation et autorisation donnée au Maire de la signer. **P.22**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17/Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2013. **P.24**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

18/Complexe sportif Le Gallo - autorisation donnée au Maire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL Seine Ouest Aménagement. **P.25**

19/Théâtre de l'Ouest Parisien (TOP) - Autorisation donnée au Maire pour résilier le marché de maîtrise d'œuvre - Approbation du programme de réhabilitation - Modification de l'AP du budget annexe TOP - Autorisation donnée au Maire de signer un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL Seine Ouest Aménagement. **P.26**

20/Théâtre de l'Ouest Parisien - Délégation de service public - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure prévue par l'article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales - Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation correspondante. **P.27**

21/Emplacement réservé n°344 - Acquisition d'un local commercial et d'un fonds de commerce - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.28**

22/Groupe Scolaire Billancourt - Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec la SPL Seine Ouest Aménagement pour la réalisation et l'exploitation de sondages. **P.29**

23/ZAC Seguin - Rives de Seine - Ilot V - Acquisition de terrain - Avenant à la promesse de vente du 22 février 2007 - Autorisation donnée au Maire pour signer avec la société Immobilière d'Epone l'acte afférent. Commission de l'urbanisme et des travaux et Commission des finances. **P.31**

24/ZAC Seguin Rives de Seine - Foyer d'hébergement l'Olivier - Cession de la parcelle du 20, rue de Meudon - Acquisition en VEFA du futur foyer - Modification des modalités de la vente et de l'acquisition - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

25/Structures destinées à la petite enfance - Autorisation donnée au Maire pour signer diverses conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général des Hauts-de-Seine. **P.33**

26/Personnel communal - Mesures diverses. **P.34**

27/Bibliothèques municipales - Convention avec l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) - Approbation et autorisation. **P.36**

28/Programmation culturelle - Manifestation consacrée à l'aviation - Conventions de prêts d'œuvres avec diverses institutions - Approbation et autorisation. **P.36**

29/Musées municipaux - Donations - Acceptation et autorisation. **P.37**

30/Espace Santé Jeunes - convention de partenariat avec l'Association Trisomie 21 - Autorisation donnée au maire pour signer ladite convention - Service Santé - Activités et missions du service - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des financements auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de partenaires institutionnels et mécènes, et signer les actes afférents. **P.37**

31/Bourses de l'Initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur de jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans. **P.37**

32/4L Trophy - Attribution d'aides financières en faveur de 6 équipages Boulonnais. **P.38**

33/Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2014. Commission des affaires générales et sociales et commission des finances **P.38**

34/Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes. **P.41**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

35/ZAC Seguin Rives de Seine - Avenant n°4 à la convention ANRU - Autorisation donnée au Maire pour signer. Commission de l'urbanisme et des travaux et commission des affaires générales et sociales. **P.41**

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille treize, le 18 décembre à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante-cinq pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 12 décembre 2013.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 45

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme Béatrice BELLARD, M. Henri RICARD, Mmes Ségolène MISSOFFE, Christine BRUNEAU, MM. Pascal LOUAP, Gauthier MOUGIN, Mmes Marie-Anne BOUEE, Marie-Laure GODIN, MM. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Michel AMAR, Léon SEBBAG, Mmes Rim FATHALLAH, Michèle MONTIES, Marie-France DE ROSE, MM. Philippe TELLINI, Claude GALLANT, Frédéric MORAND, Maires-Adjoints, Mmes Nathalie BILLARD, Sylvie ROUGNON, M. Jonathan PAPILLON, Mme Esther KAMATARI, M. Vittorio BACCHETTA, Mmes Béatrice de VILLEPIN, Christine LAVARDE-BOËDA, M. Daniel BENHAROUN, Mme Sandy VETILLART, Melle Céline SICARD, M. Pierre DENIZIOT, Mmes Adèle BA, Sylvia BONDOUX, M. Pierre-Antoine MATHIEU, Mme Hélène RASSAM, M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, MM. Guy-René BAROLI, Eric VINCENT, Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, MM. Mathieu BARBOT, Marc FUSINA, Jean-Michel TISSEYRE, Mmes Judith SHAN, Agnès BAUCHE, Rosaline LAUREAU.

EXCUSÉS REPRESENTÉS : 8

Mme de BEAUVAL qui a donné procuration à M. MORAND jusqu'à 20 h

Mme LORBER qui a donné procuration à M. PAPILLON jusqu'à 20 h 25

M. GRAFFIN qui a donné procuration à Mme BRUNEAU

M. LABRUNYÉ qui a donné procuration à M. MOUGIN jusqu'à 19 H 50

M. COHEN qui a donné procuration à Melle CARDETAS

M. GARDILLOU qui a donné procuration à M. FOURCADE

M. FOURNIER qui a donné procuration à M. BAROLI

Mme PINEAU qui a donné procuration à Mme BAUCHE

Arrivée de Mme EVEN à 19 heures 35 ; arrivée de Mme VOUETTE à 19 heures 45.

A vingt heures cinquante, Mme VOUETTE a donné procuration à M. FUSINA (après le vote du point n°6) ; à vingt et une heure, M. BENHAROUN a donné procuration à Mme LAVARDE-BOËDA (après le vote du point n°19) ; à vingt-deux heures, M. AMAR a donné procuration à M. SEBBAG (avant le vote du point n°26) ;

M. Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET

Mes chers collègues, je voudrais commencer notre séance par un hommage à Nelson MANDELA au nom de l'ensemble du conseil municipal. Celui que l'on pourrait appeler un « géant de l'humanité » nous a quittés le jeudi 5 décembre. Le testament politique qu'il nous laisse tient en quelques mots : « Mon idéal le plus cher a été celui d'une société libre et démocratique dans laquelle tous vivraient en harmonie avec des chances égales. J'espère vivre assez longtemps pour l'atteindre, mais si cela est nécessaire, c'est un idéal pour lequel je suis prêt à mourir. » Ces quelques phrases sont l'extrait de sa plaidoirie à l'occasion du procès de Rivonia, en 1964.

Nelson MANDELA était pour la planète un exemple, l'exemple d'un homme révolté contre l'inhumanité d'un système, payant le prix de son engagement contre plusieurs années de sa liberté, son engagement pour la justice, triomphant par le refus de la violence et finalement capable de pardonner à ceux qui furent ses tourmenteurs et ses ennemis.

En son honneur, notre Ville a mis les drapeaux en berne le 6 décembre et j'ai souhaité que les Boulonnais puissent lui rendre hommage dans des livres d'or mis à la disposition du public à l'Hôtel de ville et au Centre social du Pont de Sèvres.

Sa sagesse, l'acuité de sa vision politique, la simple humanité de son propos, son amour pour son peuple et, plus généralement pour tous ses prochains, le distinguent à jamais au regard de la postérité. En cette heure de tristesse et de deuil pour la belle nation arc-en-ciel qu'il a su créer, et en pensant à tout le peuple sud-africain, je vous propose de respecter une minute de silence, en y associant, si vous le permettez, le souvenir d'Ophélie DEGRAVE, jeune agent municipal décédé cet après-midi, des suites d'une maladie, à l'âge de 32 ans. Elle laisse derrière elle une petite fille boulonnaise de 9 ans et demi, Kelia.

Une minute de silence est observée en mémoire de Nelson MANDELA et d'Ophélie DEGRAVE.

M. BAGUET

Je voudrais demander la permission au conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour deux vœux, l'un rédigé par M. Jean-Michel TISSEYRE au nom du groupe @lternance portant sur la proposition de rebaptiser la Grand Place du nom de Nelson MANDELA et l'autre rédigé par la Majorité rassemblée sur le redécoupage cantonal. Quelqu'un s'oppose-t-il à l'examen de ces deux vœux ? En l'absence d'oppositions, nous inscrivons ces vœux à l'ordre du jour de cette séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Ce point ne fait l'objet d'aucun commentaire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013

En l'absence de remarques, le procès-verbal du 15 octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION FINANCIERE

Ce point ne fait l'objet d'aucun commentaire.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITE DE GPSO

M. BAGUET

Le document qui vous a été remis sur table évoque l'actualité récente, la viabilité hivernale, les grands travaux sur les espaces publics, l'attribution d'un prix spécial du jury par la Communauté d'agglomération dans le cadre du concours international de composition, l'attribution d'une subvention à l'Office public Seine Ouest Habitat pour l'opération du 186-188, rue de Gallieni, l'attribution d'une subvention à Paris Seine Ouest Habitat pour la réhabilitation de la résidence Morizet au 120, avenue André Morizet. Y a-t-il des questions ?

Non.

Ce point ne fait l'objet d'aucun commentaire.

VOEUX

Vœu numéro 1 déposé par M. Jean-Michel TISSEYRE au nom des élus socialistes du groupe @lternance

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, ce vœu est présenté par les élus socialistes du groupe @lternance. Je m'en fais le porte-parole en tant que membre de la commission d'attribution des noms de rues. Je vous en donne lecture : « La mort de Nelson MANDELA aura réussi à réunir Barack OBAMA et Raul CASTRO ainsi que François HOLLANDE et Nicolas SARKOZY et ce serait bien qu'elle réunisse les sensibilités politiques boulonnaises à notre initiative. Quoi de plus symbolique que de baptiser la Grand Place, finalement pas vraiment nommée aujourd'hui, place Nelson-Mandela en hommage à l'un des plus grands hommes de notre histoire. C'est le vœu que nous vous présentons aujourd'hui. »

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce vœu ? Monsieur TISSEYRE, je suis en complet accord avec le principe. Toutefois, parle-t-on d'une dénomination symbolique avec simplement un panneau pour indiquer que la place s'appelle désormais Nelson Mandela, ainsi que cela se fait dans certaines communes où des squares sont baptisés du nom de grands hommes, ou parle-t-on d'une nouvelle dénomination officielle ? Cette deuxième solution aurait des conséquences importantes. Tous les commerces sur place et les habitants devraient alors s'adapter.

La commission des noms de rues devra se réunir prochaine-

ment, afin de donner un nom à la future école des sciences et de la biodiversité. Je demanderai alors l'autorisation du conseil municipal de retenir le nom proposé par la Commission. Nous le validerons ensuite. Mieux vaut en effet fixer un nom tout de suite pour les parents. A cette même occasion, la commission des noms de rues pourrait se pencher sur la proposition que vous avez faite et réfléchir à un endroit adéquat.

Cette réponse vous convient-elle ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Le vœu de nos collègues socialistes part d'une très bonne intention et nous y souscrivons. Ceci dit, ainsi que vous l'avez dit, je juge quelque peu prématuré de décider ce soir de rebaptiser la Grand Place « Nelson Mandela ». Autant nous approuvons l'idée de donner son nom à une rue, une école ou un équipement public, autant nous préférons attendre la réunion de la Commission pour prendre une décision.

M. BAGUET

Monsieur TISSEYRE, cette réponse vous convient-elle ?

M. TISSEYRE

Cela me convient. Nous en discuterons donc en commission d'attribution des noms de rues.

M. BAGUET

Très bien. Nous retenons donc ce principe.
Le premier vœu est adopté à l'unanimité.

M. BAGUET

Le deuxième vœu, qui vous a été remis sur table, a trait au projet de décret portant délimitation des nouveaux cantons dans les Hauts-de-Seine. Je vous en donne lecture : « Ayant pris connaissance du projet gouvernemental de décret portant délimitation des nouveaux cantons dans les Hauts-de-Seine qui nous a été transmis par le président du conseil général Patrick DEVEDJIAN, considérant que, avec ce redécoupage, notre ville perd un canton (en passant de trois à deux), alors que Boulogne-Billancourt est la première ville d'Ile-de-France après Paris, avec une population au 1^{er} janvier 2013 de 115 264 habitants – nous attendons d'ailleurs les nouveaux chiffres de l'INSEE autour du 10 janvier de l'année prochaine, qui devraient refléter une légère croissance de la population.

Deuxièmement, le premier canton boulonnais, dénommé Boulogne-Billancourt 1 dans le projet de décret gouvernemental comprend une partie de la commune de Boulogne-Billancourt avec une population de 67 763 habitants. Le deuxième canton, dénommé Boulogne-Billancourt 2 comprend la partie de Boulogne-Billancourt non comprise dans le premier canton et la commune de Sèvres pour une population totale de 69 420 habitants. Or, la partie boulonnaise de ce canton est appelée à un fort

développement à l'horizon 2018. Entre 8 000 et 13 000 habitants supplémentaires sont attendus sur ce territoire, portant la population totale de ce canton à 82 000 habitants soit la population maximale prévue dans le décret. Cette prévision ne laisse donc aucune marge d'évolution future.

Troisièmement, avec une population de 82 000 habitants, on sera alors bien loin de la population moyenne par canton du département, qui est chiffrée à 68 369 habitants, c'est-à-dire 20 % au-dessus de la moyenne départementale.

Quatrièmement, on peut également s'interroger sur la forme géographique de ce deuxième canton qui s'étire des confins des Yvelines – puisqu'il va jusqu'à la limite de la commune de Sèvres – jusqu'à la Porte de Saint-Cloud, sur une distance donc de 8 kilomètres d'est en ouest – ce qui est assez surprenant.

Cinquièmement, il s'agit du seul canton à ne pas respecter la frontière naturelle que constitue la Seine dans l'ensemble du département des Hauts-de-Seine.

Constatant que ces incohérences démographiques et géographiques sacrifient le rôle pourtant essentiel de proximité entre les élus départementaux et leur territoire, avec une population moyenne de 68 000 habitants, le conseiller départemental sera moins proche de ses administrés. Deuxièmement, le gouvernement précédent avait pris le soin de constituer un comité d'élus et d'experts regroupant toutes les formations politiques pour préparer la réforme territoriale. Force est de constater que cette révision de la carte cantonale nationale a été engagée sans aucune consultation des élus municipaux.

Aussi, le conseil municipal décide : de demander au gouvernement d'abandonner cette réforme territoriale qui crée pour notre territoire bouloonnais plus d'inégalités qu'elle ne les réduit.

De transmettre un avis défavorable à ce projet au Président du Conseil général des Hauts-de-Seine. »

Y a-t-il des commentaires ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Nous approuvons votre vœu sur le fond, dans la mesure où ce canton de 68 000 habitants serait une aberration au regard de la taille des autres cantons. Toutefois, une question de forme me gêne, concernant le texte de ce vœu. On ne peut demander au gouvernement d'abandonner cette réforme territoriale, puisqu'une loi a été votée. Il serait préférable à mon avis de demander au gouvernement de modifier le décret portant délimitation des nouveaux cantons et de transmettre un avis défavorable au président du conseil général. Il n'est pas raisonnable de demander l'abandon de la réforme.

M. BAGUET

Nous allons effectivement reformuler ce paragraphe, et demander au gouvernement de modifier le projet de décret qui

instaure pour notre territoire bouloonnais plus d'inégalités qu'il ne les réduit ». Cette rédaction vous convient-elle, Monsieur FOURCADE ? Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Même si ce sujet ne relève pas de la compétence communale, la plupart des communes des Hauts-de-Seine ont émis un vœu dans ce sens. Quelques-unes ont émis un vœu à tonalité positive. Je mets aux voix ce vœu, dans sa nouvelle rédaction.

Le second vœu est approuvé à la majorité.

Contre : 2 (Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE)

M. BAGUET

Nous transmettons donc ce vœu à monsieur DEVEDJIAN.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE POSÉE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,

Dans notre Ville, il existe différentes structures répondant aux besoins de logements d'urgence. Leur fonctionnement est défec-tueux. Des personnes, en attente de solutions, capables de s'assumer, y restent bloquées durant des années. C'est le cas dans les logements gérés par Inser'Toit, par Solidarités Nouvelles pour le Logement (SNL), par l'hôtel social, situé place Jules Guesde. De ce fait, des ménages, dont certains ont des enfants, sont en errance, passant d'hôtel en hôtel, dormant parfois dans un garage, une voiture ou encore un local à vélos.

Actuellement, des familles, reconnues prioritaires et devant être logées par la Préfecture, sont sous menace d'expulsion par cette même préfecture, en dépit de l'instruction ministérielle du 26 octobre 2012 qui demande aux préfets, avant d'autoriser le concours de la force publique, de reloger systématiquement les personnes visées par une décision de justice ordonnant leur expulsion et qui, après avoir déposé un recours devant la commission de médiation, ont été reconnues, prioritaire au titre du droit au logement opposable (DALO).

Pouvez-vous nous expliquer, comment vous comptez améliorer cette situation ?

En augmentant le nombre de logements d'urgence, ou encore en offrant davantage de logements à loyer accessible à ces nombreuses familles aux revenus modestes ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR LEON SEBBAG, VICE-PRÉSIDENT DU CCAS, A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Ma Chère Collègue,

Nous sommes particulièrement sensibles aux difficultés auxquelles les grands exclus sont confrontés et, c'est la raison pour

laquelle nous avons opté pour une politique d'insertion sociale permettant de fluidifier la chaîne complète.

Concernant les places d'hébergement dont vous êtes soucieuse, la loi MOLLE du 25 mars 2009 prévoit l'obligation pour toute commune de plus de 3 500 habitants membres d'un EPCI à fiscalité propre de plus de 100 000 habitants, avec au moins une commune de plus de 15 000 habitants, de disposer d'au moins une place d'hébergement pour 1 000 habitants. Soit pour Boulogne-Billancourt, 111 places d'hébergement.

À ce jour, la commune a dépassé cet objectif et dispose de 144 places d'hébergement d'urgence.

Un centre d'hébergement va offrir 29 places sur l'Ilot M de la ZAC Seguin-Rives de Seine.

La Ville a également développé un parc de résidences sociales de 140 logements.

Nous souhaitons également transformer les foyers de travailleurs migrants dont la vocation initiale est devenue obsolète en résidences sociales. Cet objectif est inscrit dans le PLH. 739 places sont concernées.

Les associations d'insertion sont étroitement associées aux dispositifs mis en place.

Par ailleurs, je vous rappellerai que nous avons voté à l'unanimité en juillet dernier une délibération visant à renforcer notre partenariat avec l'association Solidarités nouvelles pour le logement Hauts-de-Seine. Pour mémoire celle-ci prévoit un accompagnement social et de proximité lié au logement à l'attention des grands exclus, SNL disposant d'un patrimoine de 5 logements à Boulogne-Billancourt à cette fin.

Il est enfin intéressant de noter que chaque nouveau Préfet des Hauts-de-Seine ne manque jamais de venir constater par lui-même l'excellence de notre chaîne d'insertion et de féliciter notre Ville pour son engagement.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JEAN-MICHEL TISSEYRE

Monsieur le Maire,

Dans la première semaine de décembre, un tract du syndicat autonome des fonctionnaires territoriaux de la Ville a été distribué. Il s'intitulait *La Nausée* et relatait des faits qui, s'ils sont avérés, sont graves : souffrance au travail, ambiance de suspicion, clientélisme...

Notre groupe est attaché à ce que les conditions de travail dans notre Ville soient exemplaires et qu'elle attire le plus possible les meilleurs candidats figurant sur les listes d'aptitude des concours de la fonction publique territoriale.

Quelles sont les actions entreprises pour rétablir un climat de travail calme et serein dans les services, totalement indépendant des échéances municipales ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MADAME MARIE-LAURE GODIN A LA QUESTION POSEE PAR MONSIEUR TISSEYRE

Vous me permettez, Cher Collègue, de m'étonner qu'une telle attention soit aujourd'hui portée à ce document, lui donnant bien plus d'importance qu'il n'en mérite.

Il semble en effet que nous ayons à faire à une initiative isolée.

Le Maire a écrit à l'ensemble des représentants de ce syndicat et d'après les premières réponses reçues à ce jour, aucun d'eux n'a été associé à la rédaction de ce document, ni à sa diffusion.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JONATHAN PAPIILLON

Monsieur le Maire,

Vous avez fait inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière du CLSPD de ce lundi 16 décembre, en notre hôtel de ville, une nouvelle fois l'avenir de notre commissariat.

Pouvez-vous nous apporter des précisions sur l'évolution tant attendue de ce dossier ?

REPONSE DE MONSIEUR PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR JONATHAN PAPIILLON

Merci, Monsieur PAPIILLON. Je vais essayer de vous répondre le plus rapidement possible. Il s'agit d'un dossier très ancien et je parle sous le contrôle de Jean-Pierre FOURCADE, puisque ce projet était inscrit dans le cadre de la ZAC centre-ville, initié en 1985. Grâce à cette inscription dans le projet de la ZAC, la Ville avait pu procéder aux expropriations des commerces de la rue Georges Sorel. La Ville a réfléchi à ce premier projet et a souhaité intégrer sur ce terrain, en plus de la police nationale, les ASPV, c'est-à-dire la police municipale. Malheureusement, en 2005, la Ville a renoncé à ce projet. J'ai sous les yeux le compte-rendu des séances de l'Assemblée nationale.

J'ai eu l'occasion de poser une question orale sans débat, un mardi matin, au ministre de l'Intérieur, le 29 janvier 2008. Il m'avait répondu : « Alors que la Ville avait envisagé en 2005 la construction d'une extension sur une parcelle contigüe lui appartenant, elle n'a pas donné suite à ce projet qui avait suscité l'intérêt des services de police. » En fait, la raison avancée par le Ministère de l'intérieur tenait au fait que la Ville voulait implanter de trop nombreuses activités dans cet emplacement qui ne permet pas une constructibilité supérieure à 1 700 mètres carrés.

Dès notre élection, nous nous sommes employés à débayer ce dossier et nous avons déplacé les ASVP de la rue des Quatre-Cheminées à l'ancien LEC Belle-Feuille. Les ASVP ont ainsi bénéficié de locaux bien plus adaptés, avec des vestiaires et tout ce qui convient au bon fonctionnement de ce service. La Ville s'est également lancée dans des travaux très importants – Henri

RICARD en est témoin – d'aménagement des locaux de la police municipale au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Par la suite, nous avons créé le centre de supervision urbain pour visionner les images des 61 caméras. Ayant réglé ces deux dossiers, ce qui a mis du temps et coûté beaucoup d'argent, j'ai bien évidemment relancé le ministre de l'Intérieur. Nous avons également travaillé avec les services compétents de la préfecture de Police. Nous avons pu nous engager sur un accord financier avec le ministre de l'Intérieur. Le dossier a alors été repris en main par les services immobiliers du ministre de l'Intérieur. A été désigné en décembre 2012 un architecte, Philippe GAZEAU, qui a esquissé des projets pour le commissariat.

Nous avons pris la seule et unique délibération – contrairement à ce que certains peuvent dire dans des enceintes aussi prestigieuses que l'Assemblée nationale – sur le commissariat, le 22 mars 2012 dans cette salle. Nous avons proposé officiellement la cession du terrain au ministre de l'Intérieur, qui l'a acceptée. Je dois signer prochainement avec le préfet de Police le cahier des charges particulier concernant le commissariat.

Lorsque j'ai reçu le nouveau préfet de Région dans le cadre du contrat de développement territorial, lorsque j'ai reçu le nouveau Préfet des Hauts-de-Seine, lorsque j'ai rencontré le nouveau préfet de Police, Monsieur BOUCAULT, lorsque j'ai reçu le secrétaire général des Hauts-de-Seine, j'ai à chaque fois évoqué le dossier du commissariat. J'ai expliqué à nos interlocuteurs que la Ville est prête à voter une délibération, et à faire un cadeau important à l'Etat en cédant le terrain d'une valeur de 5,9 millions d'euros. Je me suis par ailleurs engagé à ce que la Ville verse une subvention de 2 millions d'euros supplémentaires. Ce dossier piétine malheureusement, pour des raisons d'inscription de crédits, mais j'ai bon espoir. Lundi matin, ce point était inscrit à l'ordre du jour de notre Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance. Le procureur de la République et le préfet des Hauts-de-Seine ont tous les deux, confirmé qu'il était absolument nécessaire d'avancer sur ce dossier.

Nous suivons de très près ce dossier et j'espère que nous allons aboutir prochainement et que nous parviendrons à donner satisfaction aux forces de police, pour améliorer leurs conditions de travail mais aussi les conditions d'accueil de la population boulonnaise. Comme vous l'avez rappelé, Monsieur PAPILLON, je ne manque jamais une occasion d'évoquer ce dossier. Lors de l'assemblée générale des élus des Hauts-de-Seine, le Préfet du département lui-même a évoqué quelques grands dossiers, en premier lieu la reconstruction du commissariat de police de Boulogne-Billancourt. Cela signifie qu'il y pense matin, midi et soir. Il serait maintenant nécessaire de signer de manière définitive sur ce dossier, qui mérite toute notre attention et bénéficie de tout notre engagement. Je vous remercie.

Monsieur FOURCADE, vous avez la parole.

M. FOURCADE

Je précise qu'en 2005, les demandes du ministère de

l'Intérieur concernant les locaux du futur commissariat dépassaient largement les possibilités techniques de réalisation de l'ouvrage. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu le réaliser. Je me réjouis qu'aujourd'hui, le ministère de l'Intérieur accepte d'installer le commissariat de police dans les structures prévues par le PLU, ce qui permettra à la Ville de disposer enfin d'un commissariat de police.

M. BAGUET

Je vous signale que c'est parce qu'une solution a été trouvée pour les ASVP ainsi que pour la police municipale, que nous avons pu nous engager à confier la totalité des 1 700 mètres carrés à la police nationale. A l'époque, le ministère de l'Intérieur considérait la surface comme trop petite, comme vous l'avez souligné. Si nous confions la totalité des 1 700 mètres carrés, nous pouvons obtenir leur accord.

Il fallait réaliser ces opérations en temps et en heure et c'est ce que nous avons fait. Nous avons traité le dossier des ASVP, celui de la police municipale. Nous avons maintenant obtenu un accord. Il ne reste plus qu'à obtenir les crédits et j'espère que nous aurons une bonne nouvelle prochainement.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE GPSO

M. BAGUET

Y a-t-il des commentaires sur ce document ? J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'un rapport obligatoire. Les communautés d'agglomération sont tenues de rédiger un compte rendu d'activité annuel. Elles doivent soumettre ensuite ce rapport à l'ensemble des Conseils municipaux des villes membres.

Vous noterez aux pages 56 et 57 que la situation financière de GPSO est très positive. Vous observerez aussi les retours pour les communes membres. Boulogne-Billancourt est beaucoup plus gagnante que perdante avec GPSO. Nous aurons l'occasion de vous présenter prochainement tous les chiffres qui le démontrent.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

1. Programme de billets de trésorerie - Prorogation pour l'année 2014 et autorisations

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Depuis 2003, à l'initiative de Jean-Pierre FOURCADE, la Ville dispose d'un programme de billets de trésorerie. A l'époque, seules trois communes avaient mis au point un système comparable. Aujourd'hui, ce sont 17 collectivités territoriales qui bénéficient de ces billets de trésorerie. Je vous propose de reconduire aujourd'hui ce système.

Nous n'avons pas eu besoin d'y recourir cette année, car la Ville se désendette. Toutefois, par précaution, je vous propose de les reconduire au même montant pour 2014, à savoir 125 mil-

lions d'euros. Je rappelle que les billets de trésorerie confèrent une certaine souplesse par rapport aux emprunts à long terme. Les lignes de trésorerie proposent un système plus souple, mais pour une durée plus courte. L'avantage d'une bonne gestion et d'une bonne notation de la part de Standard & Poor's nous permettent de prétendre à des taux nettement inférieurs aux marges classiques des produits EONIA. Il s'agit d'une bonne mesure.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la commission des Finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces billets de trésorerie ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 1 est approuvée à l'unanimité.

2. Versement d'une subvention exceptionnelle au profit des sinistrés des Philippines

Mme Esther KAMATARI, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Le passage du typhon Haiyan sur les Philippines a provoqué l'une des catastrophes naturelles les plus dramatiques de l'histoire récente de ce pays. Son passage sur l'archipel avec des vents atteignant jusqu'à 315 km/h a provoqué plus de 5 500 morts selon les autorités, le nombre de blessés étant estimé à plus de 25 000 personnes. Il s'agit d'un bilan encore non définitif en raison de problèmes d'accessibilité dans certaines provinces. Le défi humanitaire se révèle très important.

La communauté internationale, aux côtés de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les ONG, s'organisent pour apporter une aide vitale aux sinistrés.

Comme cela a été le cas lors du tremblement de terre qui a touché Haïti en janvier 2010, ou encore à l'occasion du tsunami qui a frappé le Japon en mars 2011, la ville de Boulogne-Billancourt, reconnue désormais Ville Amie des Enfants par l'UNICEF, souhaite apporter sa contribution pour venir en aide aux enfants touchés par cette catastrophe.

Cette subvention exceptionnelle de 0,20 euro par habitant (115 264 Boulonnais), soit 23 052,80 euros, permettra notamment à l'UNICEF d'acquiescer et d'acheminer sur place des kits médicaux et des kits d'hygiène (comprenant des comprimés de purification d'eau, du savon, des bâches...), ainsi que des aliments thérapeutiques. Je vous remercie par avance.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et

sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Pour répondre à une question qui a été posée en Commission des finances, nous versons le même montant de 0,20 euro par habitant depuis plusieurs années lors de tels drames. Nous avons voté une aide comparable en 2010 au profit des sinistrés d'Haïti. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 2 est approuvée à l'unanimité.

3. Vote de la DM 2 pour 2013 - Remises gracieuses - Attribution de subventions - Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Provision pour risques et charges

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Je vais vous présenter cette délibération au fil de la présentation de la DM 2. Les éléments significatifs à retenir de cette décision modificative sont :

De manière générale, une diminution des recettes de fonctionnement pour 1 433 000 euros, principalement due à un ralentissement de l'activité économique, puisque les droits de mutation se réduisent de 500 000 euros, alors même qu'une prévision prudente avait été réalisée lors de l'élaboration du budget prévisionnel et que les droits de chantier diminuent d'environ 800 000 euros.

Une augmentation des dépenses de fonctionnement pour 1,7 million d'euros, qui s'expliquent quasi-exclusivement par la décision de la Cour administrative d'appel concernant le contentieux de l'Espace Landowski. Cette décision se traduit aussi par un ajustement des provisions pour risques et charges (dernier point de cette délibération).

Il convient de noter que les demandes nouvelles des services représentent seulement 126 000 euros, dont 100 000 euros pour la location de terrains de sport, ce qui traduit la qualité des prévisions à la fois du budget puis des ajustements réalisés au travers de la décision modificative du mois de juillet.

La poursuite des admissions en non-valeur par un abondement du montant inscrit au budget prévisionnel de près de 150 000 euros pour des créances portant sur les exercices 1993 à 2006. Je tiens ici à rappeler qu'entre 2009 et 2013, la Ville aura ainsi pu apurer son stock de créances pour près de 1,6 million d'euros.

Le versement de diverses subventions complémentaires. Tout

d'abord, des subventions de fonctionnement à des associations ayant réalisé une mission d'intérêt général ponctuel (l'Office central de coopération de l'école 92, Magna Europa, Sarastro, Fantaisie baroque, Fédération des Anciens de l'Outre-mer et Erda Accentus. Des subventions complémentaires au CIDFF 92 de 60 000 euros, suite à d'importantes difficultés financières, au COS pour 25 000 euros pour renouveler son site internet, à l'association Boules et Billes de 20 000 euros pour la deuxième partie de l'année 2013, à l'association de la Police nationale, une subvention exceptionnelle de 8 000 euros à l'association des P'tits loups, qui a dû faire face à des dépenses exceptionnelles pour mettre en conformité ses locaux, deux subventions d'investissement pour 39 000 euros pour permettre à des associations ayant présenté des projets permettant l'amélioration de l'accueil du public, un ajustement des versements à l'Office du tourisme pour 31 000 euros et à l'association des commerçants des marchés pour 19 000 euros, pour tenir compte des encaissements réels constatés au niveau de la taxe de séjour et de la taxe additive sur les marchés et des ajustements beaucoup plus mineurs pour l'ACBB, le CNJ et le CDDPH, pour tenir compte du coût réel des mises à disposition de personnel.

Un léger décalage dans les opérations crèche Niox-Château et halte-garderie Molière, qui se traduit à la fois par une diminution des recettes réelles d'investissement et par une restitution de crédits de paiement.

Dans l'évolution des autorisations de paiement, on notera la création de l'AP pour le projet du foyer de l'Olivier, dont il sera question plus tard dans ce Conseil municipal. Il faut préciser aussi que cette autorisation de paiement est quasiment autofinancée.

Dans l'évolution des crédits de paiement, hors les opérations déjà mentionnées, on remarquera que la restitution de crédits s'explique pour plus de la moitié par des décalages de calendrier, notamment le fonds de concours de GPSO, qui ne permet pas de payer 3,3 millions d'euros dès 2013, ainsi que le calendrier des échéances de paiement de la SPL pour l'opération Vieux Pont. Toutefois, ces opérations ont déjà été physiquement réalisées.

Seul le budget annexe Billancourt connaît une modification significative afin de financer l'acquisition du terrain du cinquième collège.

Enfin, il convient de souligner que les crédits de remboursement anticipé sont abondés de 7,9 millions d'euros, notamment avec une opportunité de remboursement anticipé sur le budget principal. Ainsi, au 31 décembre 2013, l'encours consolidé de la dette passera sous la barre des 170 millions d'euros, soit un désendettement de près de 50 millions d'euros en quatre ans.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable de la Commission, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres membres de la Commission ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Monsieur VINCENT et Madame SHAN, ainsi que Mme BAUCHE.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, au nom du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, nous ne saurions retenir contre vous les décalages de recettes, effectivement liés à l'évolution de l'activité économique. Notons également que le principal poste d'augmentation de charges courantes est lié au contentieux Landowski. En revanche, nous sommes préoccupés de voir que vous avez dû réaliser des ajustements à la baisse sur l'enveloppe d'investissement. Madame LAVARDE nous a indiqué qu'il s'agissait simplement de décalages de paiements, mais nous peinons tout de même à y voir clair. Nous constatons simplement que les ambitions de relance tardive de l'effort d'investissement ne sont finalement pas suivies d'effet dans la pratique.

Nous voterons contre le point numéro 1, à savoir la décision modificative. En revanche, nous voterons les points 2, 3 et 4, c'est-à-dire les remises de créances et les provisions pour risques et charges, de même que les subventions.

M. BAGUET

Qu'en est-il des points 5 et 6 ?

M. VINCENT

Nous les voterons.

Mme SHAN

Ma réflexion portait sur l'article 2 relatif aux remises gracieuses. S'agit-il uniquement de titres émis au cours du dernier exercice ? J'imagine qu'un accompagnement est mis en place. Il s'agit peut-être d'un problème de quotient familial.

Notre groupe ne votera pas l'article 1, mais votera bien les articles suivants.

Mme BAUCHE

Je voulais apporter une explication de vote. Nous voterons comme nos collègues du groupe UPBB.

M. BAGUET

Merci bien. Madame SHAN, en réponse à votre question sur l'article 2, il y a bien une commission qui se réunit de manière régulière. Les assistantes sociales scolaires et du département prennent en charge ces dossiers et la dette n'est pas effacée de manière automatique. Il s'agit la plupart du temps de répondre à la demande d'un travailleur social. En général, les familles ignorent tout de ces mécanismes. Un tiers professionnel intervient en amont, ce qui traduit bien l'existence d'un accompagnement.

Au-delà, nous reviendrons sur les commentaires qui ont pu être fait à l'occasion de l'examen du DOB. Je note en tout cas que les points 2, 3, 4, 5 et 6 faisaient l'unanimité. Conformément au nouveau code général des collectivités territoriales, je dois demander votre assentiment concernant un vote global ou un vote formel article par article. Quelqu'un s'oppose-t-il au vote global ? Je parle ici du point 1 et de la décision modificative. Je ne parle pas de la délibération. Personne ne s'y oppose. Je mets donc aux voix la décision modificative, c'est-à-dire le point 1 de la délibération.

La décision modificative 2 est adoptée à la majorité.

Contre : 18 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU)

M. BAGUET

Je vais maintenant vous consulter sur les points 2, 3, 4, 5 et 6.
Article 2 : approuvé à l'unanimité
Article 3 : approuvé à la majorité

Les élus du conseil municipal membres d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

Articles 4 à 6 : approuvés à l'unanimité.

4. Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2014

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Le document qui vous a été transmis, conformément à l'objet du débat d'orientations budgétaires, expose dans une première partie les conditions macroéconomiques générales qui sont anticipées pour les mois à venir. Il convient de retenir :

La forte diminution des dotations de l'Etat qui vont reculer de 1,5 milliard d'euros en 2014 et 2015, après 750 millions d'euros en 2013. L'enveloppe normée se rétracte ainsi de près de 3,3 %

Un renforcement de la péréquation horizontale avec une progression du FPIC de plus de 210 millions d'euros et une croissance du SRIF de 20 millions. Par ailleurs, la loi de finances initiale pour 2014 modifie les critères de prélèvement de ces deux fonds.

Une moindre revalorisation des valeurs locatives, qui ne vont progresser que de 0,9 %, contre 1,8 % lors des deux derniers exercices.

Une persistance des taux à court terme à un niveau très bas et dans une moindre mesure, des taux à long terme qui s'accompagnent d'un excès d'offre de crédit, mais avec une appétence des banquiers pour les villes présentant une bonne situation financière.

La deuxième partie du document traite particulièrement de la situation de Boulogne-Billancourt. Je tiens à souligner que les éléments qui vous ont été communiqués pour ce Conseil municipal sont conformes à ceux qui ont été présentés à Standard & Poor's au début de l'automne. Ainsi, cette prévision a été déjà notée et audité. Cette prospective repose d'ailleurs sur deux exercices prévisionnels (l'exercice 2013, en cours, et l'exercice 2014). Il s'inscrit par ailleurs dans un contexte très incertain sur l'évolution de l'agglomération parisienne, suite au vote de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Sur les recettes réelles de fonctionnement, on retiendra les éléments suivants :

Une diminution de 10 % de la dotation globale de fonctionnement de la Ville, soit - 1,6 million d'euros.

Une baisse des compensations fiscales conformément à la loi de finances.

Une anticipation d'un marché immobilier moins dynamique que les années précédentes. De manière prudente, nous inscrivons 11,7 millions d'euros de droits de mutation.

Une croissance plus faible des recettes tarifaires, des dotations et des participations des tiers (Conseil général, Caisse d'allocations familiales, Région).

Un maintien de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire à leur niveau actuel, conformément au pacte fiscal signé par l'ensemble des communes membres de GPSO.

Dans le même temps, au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, certains mécanismes vont conduire à leur croissance :

Les effets de la péréquation, avec une augmentation du versement de la Ville au SRIF +800 000 euros pour l'année 2014, pour un montant total de 9,2 millions d'euros.

Une diminution du reversement de GPSO, qui doit absorber la croissance du FPIC. Cette diminution se traduit par une croissance plus forte de la subvention d'investissement vers le budget annexe Billancourt, pour pallier notamment la baisse du fonds de concours de GPSO et l'achat du terrain du cinquième collège.

Une croissance de 3,2 % des dépenses de personnel (+2 millions d'euros de charges), du fait principalement des accords Lebranchu qui revalorisent le traitement des agents de catégorie C, des élections municipales et européennes, de l'ou-

verture de nouveaux équipements et puis traditionnellement du glissement vieillesse technicité. Par ailleurs, certains coûts vont augmenter, comme ceux de l'énergie, ainsi que certains marchés.

Dans ce contexte financier très contraint, la volonté réaffirmée de l'équipe municipale de ne pas augmenter la fiscalité a deux conséquences directes et, en tout premier lieu, une contraction de l'épargne brute, qui ne sera que de 17 millions d'euros en 2014, soit plus de 10 % de la section de fonctionnement (Standard & Poor's insiste dans son analyse sur le fait que ce chiffre reflète la bonne gestion de la Ville). Cette épargne brute va nous permettre de poursuivre notre effort d'investissement. En réponse aux remarques de Monsieur VINCENT, je déclarerai donc que, sur l'année 2013, l'effort d'investissement va atteindre quasiment 26 millions d'euros (DOB page 16). Cet effort se poursuivra sur l'année 2014.

Si les chiffres relatifs au budget Ville vous ont été communiqués, il faut y ajouter les subventions versées sur les budgets annexes pour l'investissement.

Au 31 décembre 2014, nous anticipons un encours du budget principal inférieur à 70 millions d'euros, soit, de nouveau, 10 millions d'euros de désendettement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de cette année et -62 millions d'euros depuis le 31 décembre 2009. La base de l'encours du budget consolidé sera moins importante, mais atteindra tout de même près de 51 millions d'euros, essentiellement du fait du réendettement du budget annexe Billancourt pour financer notamment l'achat du terrain du cinquième collège.

A ce propos, je tiens à vous préciser que l'ensemble de la dette de la Ville (budget principal et budgets annexes) bénéficie de la meilleure notation possible sur l'échelle de Gissler, puisque 100 % de l'endettement est noté 1A. La Ville préserve une très bonne capacité de désendettement, puisqu'elle n'est que de 4,1 ans sur le budget principal et 7 ans sur le budget consolidé, bien en-dessous des 12 ans qui sont considérés comme un seuil critique.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET :

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE, Madame BAUCHE. Madame BAUCHE, je vous prie de lever un peu plus haut la main. J'aperçois à peine votre stylo. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je passe la parole à Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Le document que vous nous avez présenté comporte deux parties fort distinctes. La première, très bien faite, concerne le

budget national. On y parle de croissance, de dette et de fiscalité. C'est un exercice de style tout à fait intéressant, dont je salue les auteurs. La partie concernant Boulogne-Billancourt est beaucoup plus discutable. Je sais bien que nous préparons tous Noël et qu'il est de bon ton de faire un certain nombre d'annonces positives, mais à la lecture du texte, nous avons tout de même quelques interrogations.

La première d'entre elles porte sur le fait que la DM 2 laissait apparaître une baisse des recettes fiscales, du fait en tout premier lieu du recul des droits d'enregistrement. Or, pour 2014, vous prévoyez des chiffres similaires à ceux de 2013, mais personne ne peut prédire l'évolution du marché immobilier. Sur le plan des recettes, il est clair que celles en provenance de la taxe d'habitation et de la taxe foncière n'augmenteront que faiblement. En revanche, nous subissons une forte augmentation de la péréquation et une diminution des subventions versées par l'Etat. Boulogne-Billancourt, comme toutes les autres communes, sera confrontée à cette baisse de recettes, décidée par le gouvernement et conséquence de la difficulté de faire augmenter le produit des impôts dans une conjoncture si faible, quelles que soient les prévisions 2014.

En ajoutant à cette baisse des recettes fiscales l'inévitable augmentation des dépenses de fonctionnement, avec une masse salariale qui passera de 89 à 91,9 millions d'euros, soit une augmentation de quasiment trois millions d'euros, on se demande ce qui pourra rester pour l'investissement. Or, pour l'investissement, vous prévoyez des opérations importantes, ainsi que le montre l'ordre du jour (théâtre et stade Le Gallo). Ces opérations lourdes se traduiront par des dépenses de plusieurs millions d'euros. Il faudra bien évidemment emprunter pour financer l'ensemble de ces dépenses.

Au final, la présentation budgétaire actuelle est intéressante pour l'esprit, mais hélas, l'équipe qui prendra la barre à la suite des élections municipales, quelle qu'elle soit, sera contrainte de réaliser des économies assez fortes sur l'ensemble de la masse salariale ou de diminuer les investissements. En 2013, nous avons bien assisté à une diminution des investissements de l'ordre de 12 millions d'euros par rapport aux opérations programmées. Il en sera de même l'année prochaine. C'est pour cela que l'idée de lancer de grosses opérations d'investissement (27 millions pour le stade Le Gallo et 8,5 millions d'euros pour le théâtre) induiront à la fin de l'année 2014 des difficultés de financement et des ajustements.

Nous considérons donc ce débat comme intéressant pour l'esprit, surtout dans sa première partie concernant l'Etat et la Nation, mais le reste nous semble très éloigné de la réalité. C'est ce que j'appellerais un budget de Noël.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, le budget est présenté avec des annexes. Je regrette – mais je ne suis sans doute pas seule – que ne nous soit pas présenté en même temps le CRACL, alors même que nous sommes déjà le 18 décembre. Je ne sais pas quand vous

comptez nous le présenter ou si vous nous le présenterez. Il serait en tout cas intéressant de voir ce qui est prévu sur la zone Billancourt-Seguin en complément de ce budget.

M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je vais répondre rapidement puisque nous en sommes au débat d'orientation budgétaire, qui fixe des axes. Monsieur FOURCADE, je suis sensible à vos remerciements, que nous pouvons transmettre à Christine LAVARDE-BOEDA ainsi qu'à l'ensemble des services, plus particulièrement celui des finances, dans la mesure où la première partie est aussi fouillée que chaque année depuis plusieurs années. D'ailleurs, Standard & Poor's a maintenu la note en octobre, parlant de « transparence financière » à Boulogne-Billancourt. Nous devons accepter cette appréciation pour ce qu'elle est ; un beau compliment. Nous fournissons tous les chiffres à tout le monde, ce qui permet de faire une analyse propre.

S'agissant de la deuxième partie, vous avez utilisé un qualificatif qui ne me paraît pas tout à fait adapté. Vous en aurez la preuve demain. Il est vrai que le montant versé pour la péréquation va augmenter, mais la séance du Conseil communautaire demain vous prouvera qu'en 2014, au niveau de l'agglomération comme au niveau de la Ville, il n'est pas prévu d'augmentation de la fiscalité. Nous allons boucler nos budgets très tranquillement en 2014, avec un complément de recette de CVAE qui sera versé à GPSO. Nous l'annoncerons demain, mais vous le savez peut-être déjà si vous avez consulté les dossiers que vous avez reçus.

Vous avez raison de le souligner : heureusement que GPSO est là. GPSO prend en charge la péréquation nationale pour la ville de Boulogne-Billancourt, ce qui nous soulage d'environ 8 millions par an. L'an prochain, le montant de la péréquation va augmenter, puisque le fonds national va progressivement augmenter pour atteindre 1 milliard d'euros en 2016. Puisque les amendements parlementaires permettent d'exclure du système des communes plus riches que la nôtre du système, le nombre de contributeurs se réduit, alors que le montant augmente. Sur la base du critère de revenu par habitant, la Ville est assujettie de plus en plus fortement à la péréquation.

Grâce à GPSO, la Ville peut se libérer de la lourde charge que représente la péréquation nationale. Elle n'aura qu'à assumer la péréquation régionale. La dotation de solidarité communautaire (DSC) se maintiendra en 2014, ce qui nous permet de limiter les baisses. Certes, la DGF diminue, de même que – peut-être – les droits de mutation. Concernant ces derniers, la Ville va enregistrer à la fin de l'année 11,7 millions d'euros de droits de mutation, alors que nous avons inscrit 12 millions d'euros au budget.

Au final, la Ville s'en sort très bien. L'attractivité de Boulogne-Billancourt, en termes de bureaux comme de logements, demeure très forte en comparaison avec ce que l'on constate dans d'autres communes. Il n'y a pas de raison qu'elle s'effondre du jour au lendemain. De fait, nous pouvons espérer encore en 2014 des droits de mutation élevés. La Ville devrait donc s'en sortir.

En revanche, vous avez raison. Les mesures gouvernementales qui impactent le personnel communal seront lourdes à supporter pour la Ville. Cela devrait faire progresser la masse salariale de 3,2 %. Là aussi, l'ensemble des maires de France, toutes tendances politiques confondues, commencent à ne plus supporter les décisions gouvernementales visant à augmenter arbitrairement telle ou telle catégorie, d'augmenter le SMIC ou la TVA. Toutes ces décisions pèsent sur le budget des communes. Nous pouvons donc espérer un consensus des 36 000 maires de France pour forcer le gouvernement à arrêter de ponctionner dans les caisses des villes.

Le budget qui se dessine ne me paraît en rien imaginaire. C'est un vrai budget. Il s'appuie sur les réalités 2012 et 2013 et il s'inscrit dans la continuité des documents transmis à Standard & Poor's et à la Chambre régionale des comptes. Je rappelle, Madame BAUCHE, que la ville de Boulogne-Billancourt est très contrôlée. Je suis le seul Maire à avoir subi au cours du même mandat un contrôle de la Chambre régionale des comptes sur la SAEM et un autre sur la Ville, en plus des contrôles traditionnels de la Direction générale des finances publiques, c'est-à-dire de Bercy. Depuis que je suis Maire, la Ville a connu 8 ou 9 contrôles financiers. Tous les contrôles aboutissent à la même conclusion élogieuse quant à la gestion de la Ville. Il n'y a pas de raison que tout s'effondre du jour au lendemain. Je vous le garantis.

Je ne comprends pas bien votre discours, Monsieur VINCENT et Monsieur FOURCADE. D'un côté, vous nous reprochez de ne pas faire suffisamment d'investissements et de l'autre, vous vous inquiétez des investissements à venir. C'est un peu paradoxal. Soit nous n'en faisons pas suffisamment, soit nous en faisons.

Je rappelle, comme l'a déclaré Christine LAVARDE-BOEDA que pour ce qui concerne les dépenses d'équipement consolidées Ville-GPSO-SAEM, à périmètre identique, depuis 2002, la moyenne s'établit à 61,6 millions d'euros sur ces trois entités. Le sommet a été atteint en 2008 avec 81 millions d'euros (en ajoutant le budget Ville, les budgets annexes et les investissements réalisés par la Communauté d'agglomération Val de Seine). Cette année, l'exercice devrait atteindre 77 à 78 millions d'euros. Ainsi, la Ville pourra se prévaloir du deuxième meilleur résultat en termes d'investissements sur les onze dernières années. Je tiens tous les chiffres à votre disposition. Nous n'avons donc pas du tout ralenti le rythme des investissements, bien au contraire.

Nous bénéficions aussi du soutien de la communauté d'agglomération, qui procède à de nombreux investissements sur la Ville. Il ne faut pas l'oublier. GPSO investit sur le parc des Glacières à hauteur de 5 millions d'euros, sur le marché Pierre Grenier à hauteur de 3 millions d'euros plus 1 million d'euros sur le square Thiers et 2 millions d'euros sur Victor Hugo. Il faut aussi compter ces investissements que la Ville devait seule prendre en charge par le passé. Il faut se féliciter de l'existence de GPSO qui bénéficie essentiellement aux habitants de Boulogne-Billancourt, même si des habitants de la Communauté d'agglomération profitent de nos avenues et de nos squares.

Nous maintenons donc un rythme d'investissement très

important. Le rapport de la Direction générale des finances publiques datant de 2012 soulignait que le niveau des dépenses d'équipement par habitant était de 405 euros contre 335 euros au niveau régional, soit 70 euros au-dessus de la moyenne régionale et 101 euros au-dessus de la moyenne nationale. Je ne comprends donc pas pourquoi vous ne cessez de parler des investissements. Les habitants se rendent bien compte de ce qui se passe.

Je voudrais prendre l'exemple du secteur sportif. Entre la piscine-patinoire et les autres équipements sportifs, entre 2004 et 2008, la Ville a investi dans le secteur sportif 3,8 millions d'euros. Entre 2009 et 2013, soit également 5 exercices, 21,7 millions d'euros ont été investis dans le secteur sportif. Sur une durée comparable, nous avons donc investi 6 fois plus dans le sport.

Je pourrais aussi prendre l'exemple des écoles. Si l'on compare les investissements année après année, on s'aperçoit qu'ils n'ont jamais été aussi importants. Sur la période 2001-2007, c'est-à-dire sur sept années, l'investissement sur les écoles a atteint 41,1 millions d'euros, contre 44 millions d'euros sur la période 2008-2013, soit sur six ans. Nous avons donc fait plus pour les écoles en six ans. Ne parlons même pas du domaine des crèches. Nous aurons l'occasion d'aborder cette question plus tard. A ce niveau, nous explosons tous les critères de comparaison et tous les critères possibles. Le Vice-président de la CAF nous l'a répété récemment au moment de l'inauguration de la crèche Molière.

La proposition contenue dans ce débat d'orientations budgétaires me paraît parfaitement réaliste. Elle prend en compte un environnement qui risque de se dégrader. Toutefois, grâce à l'appui de GPSO et à la bonne gestion municipale, nous allons pouvoir faire face à tous ces problèmes, encore une fois, sans augmentation d'impôts au niveau de la Ville comme de GPSO et sans nouvel emprunt pour la ville de Boulogne-Billancourt au niveau de son budget principal. Ce sont les engagements que je prends et nous aurons l'occasion de les revoir dans le détail au moment de la présentation du budget.

Je tiens en tout cas à remercier les services et Christine LAVARDE-BOEDA pour le travail effectué de même que l'ensemble de mes collègues et des agents municipaux qui ont contribué au redressement de la Ville au travers de leurs efforts de rigueur et de bonne gestion depuis plus de 5 ans.

Je vous remercie. Nous prenons acte de ce débat. Monsieur BAROLI, je vois que vous riez. Allez-vous contester les chiffres que je viens de donner sur les écoles ? Vous ne les contestez donc pas. Merci. Je suis sensible à vos félicitations, Monsieur BAROLI. Très bien, merci, Monsieur BAROLI, de vos compliments. J'y suis très sensible et je vous le dis franchement.

Le Conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2014.

5. Autorisations budgétaires pour 2014 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2014 et imputation des

biens de faible valeur en section d'investissement

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit ici d'une délibération technique qui comprend deux points. Le premier va permettre aux services municipaux de pouvoir continuer leur activité pendant la période courant entre le 1^{er} janvier et le vote du budget primitif pour 2014. Les dispositions qui vous sont proposées sont conformes au code général des collectivités locales et ne dérogent pas à ce que nous avons pu faire les années précédentes.

Le second point actualise la liste des biens et meubles d'une valeur inférieure à 500 euros pouvant être imputés en section d'investissement.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. C'est une délibération classique. Y a-t-il des demandes de parole ? Non. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

6. Tarification des activités proposées à la population applicable à compter du 1^{er} janvier 2014, du 1^{er} juin 2014 ou du 1^{er} septembre 2014

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération, présentée traditionnellement chaque fin d'année, vise à fixer les nouveaux tarifs, en l'occurrence à compter du 1^{er} janvier 2014 ou du 1^{er} juin 2014 pour les activités culturelles du TOP et du Carré Belle Feuille. Elle concerne les activités proposées à la population, que ce soit dans les domaines scolaire, périscolaire, extrascolaire, culturel, sportif ainsi que pour les prestations familiales relatives à l'enfance. La politique de tarification connaît une pause, après les actions menées depuis 2010 pour améliorer le taux de couverture des activités. En effet, le contexte économique et les mesures satisfaisantes de tous ces ajustements nous conduisent à proposer cette année de ne pas augmenter les tarifs.

Pour 2014, de manière synthétique, la quasi-totalité des tarifs est donc gelée à son niveau 2013. La seule progression proposée concerne les tarifs des non-Bouloonnais pour les activités de la piscine-patinoire, et ce sur une proposition du délégataire.

Pour ce qui concerne spécifiquement quelques mesures, la restauration scolaire comporte toujours un tarif de solidarité et ce tarif n'est pas soumis à dégressivité. Il peut être proposé – ceci est rappelé – uniquement par le président de la Commission de

dérogation du quotient familial lors de l'examen des dossiers. Ce sera une proposition reconductible sur une même année scolaire.

S'agissant des classes de découverte, la distinction est faite entre séjours organisés en France et séjours organisés en Europe. Les ateliers artistiques et l'école municipale des sports continuent de bénéficier d'une facturation trimestrielle forfaitaire. Pour les séjours de vacances, le principe de l'échelonnement demeure. Pour les centres de loisirs sans hébergement, les tarifs diffèrent en fonction du public accueilli (maternelles ou élémentaires). Pour les tarifs d'activités culturelles, ils varient en fonction de la discipline pour tenir compte des besoins d'achat de matériel. Voilà, mes chers collègues, les quelques mesures les plus importantes dans cette délibération annuelle. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que l'élue non-inscrite n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces tarifs ? Madame EVEN, Madame SHAN et Monsieur BAROLI.

Mme EVEN

Nous regrettons une fois de plus l'absence de tarifs GPSO, comme nous le réclamons depuis plusieurs années, notamment pour la piscine-patinoire de Boulogne-Billancourt.

Mme SHAN

Le 16 juin 2011, lors d'une question orale, j'avais demandé s'il était possible d'appliquer des tarifs progressifs, notamment pour la restauration scolaire, avec un système de taux d'effort qui pourrait être plus adapté à la situation économique des familles. Vous m'aviez alors dit avoir confié cette étude au CESEL, qui devait faire une proposition pour novembre 2011 en vue de la fixation des tarifs 2012. Je n'ai toutefois pas le souvenir que nous ayons évoqué à nouveau cette question, qu'il s'agisse du moment de la fixation des tarifs 2012 ou 2013.

La grille que nous avons ce soir sous les yeux présente une fois de plus la même logique. Je souhaiterais connaître les conclusions de cette évaluation. Pourriez-vous nous communiquer ce document ?

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous voterons cette délibération, mais nous peinons à comprendre le sens que vous voulez donner à votre politique. Vous parlez de taux de couverture et nous comprenons tout à fait pourquoi vous prenez cette décision de non-augmentation des tarifs cette année. Je pense que le taux de couverture va diminuer, mais aussi que vous allez maintenir un certain nombre d'inégalités au niveau des tarifs. Madame BELLIARD, nous nous sommes souvent retrouvés côte-à-côte pour défendre une véritable réforme des tarifs prenant en compte la réorganisation des tranches de quotient familial. Nous ne comprenons pas pourquoi vous ne profitez pas de la réforme des rythmes scolaires pour procéder à une révision totale des tarifs.

Nous souhaitons que ces tarifs soient maintenus tout au long de l'année et ne soient pas changés au moment où la réforme des rythmes scolaires devra être appliquée, c'est-à-dire en septembre 2014. Nous pourrions en reparler ultérieurement. Nous considérons donc ce seront des tarifs pour toute l'année.

M. BAGUET

Je vais maintenant répondre aux questions. Madame EVEN, s'il n'y a pas de tarifs GPSO à la piscine-patinoire, c'est parce que ce n'est pas un équipement communautaire, contrairement au stade Marcel Bec, au palais des sports Carpentier à Issy-les-Moulineaux. Pour la piscine, la Ville a passé une délégation de service public. Elle ne relève donc pas de la Communauté d'Agglomération.

En réponse à Madame SHAN, sur les tarifs progressifs et le taux d'effort, vous avez raison, mais il me semble que vous aviez assisté à la réunion du CESEL – ou peut-être n'étiez-vous pas là –, un rapport global avait été présenté dans un premier temps. Cependant, ces membres ne sont pas parvenus à entrer dans le détail face à la complexité du dossier. J'ai donc missionné le CESEL pour qu'il approfondisse son rapport. L'assemblée générale devait se tenir en novembre. Cependant, Guy SORMAN était alors très souffrant et le rapport n'était pas finalisé. L'assemblée générale est reportée au mois de janvier. C'est à ce moment que sera présenté un rapport approfondi, qui remet fondamentalement en cause tous les tarifs de la Ville. Nous ne pouvions le faire avant, car le calendrier ne le permettait pas.

Puisque nous avons augmenté les tarifs et le taux d'effort de manière assez significative ces dernières années, nous parvenons aujourd'hui à un taux d'effort satisfaisant. Nous pouvons ainsi couvrir tout le champ de l'action sociale. Nous ne le ferons donc pas cette année dans l'attente du rapport du CESEL et dans l'attente de la refonte générale.

Monsieur BAROLI, je suis d'accord avec vous concernant les rythmes scolaires. Permettez-moi de dire un mot sur le sujet. On ne sait pas où on va. Le Directeur académique des services de l'Education nationale l'a répété lundi matin au cours du CLSPD, en présence du Procureur et du Préfet des Hauts-de-Seine et des représentants des parents d'élèves. Pour l'heure, environ un tiers des communes du département ont trouvé un accord avec les enseignants, les agents municipaux, les enseignants et les parents

d'élèves. Seules 12 sur 36 sont prêtes. 12 autres refusent la réforme et des Conseils municipaux ont pris des délibérations pour refuser cette réforme, considérant que l'article 11 de la Constitution qui assure la libre administration des collectivités locales est égratigné par ce décret – car ce n'est pas une loi, mais bien un décret gouvernemental. Un autre tiers des communes est à la recherche de la moins mauvaise des solutions.

En ce qui nous concerne, nous allons prochainement faire le point avec la commission mise en place sur ce dossier. Nous verrons ce qu'il en est, d'autant que le Directeur diocésain a annoncé qu'il demanderait à toutes les écoles catholiques des Hauts-de-Seine de se caler sur les calendriers des rythmes scolaires des villes. Cela signifie que les écoles privées vont demander des animateurs ou des subventions aux mairies. Cette annonce date de la semaine dernière. Monsieur BAROLI.

M. BAROLI

Pourrions-nous faire lors d'un prochain conseil un point détaillé sur l'avancement de la réforme des rythmes scolaires à Boulogne-Billancourt, dans le détail, parce que nous avons un certain nombre d'interrogations à ce sujet. Toutefois, je remarque que vous allez dans mon sens. Nous nous posons des questions concernant notamment le mercredi après-midi. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions faire le point sur cette question.

M. BAGUET

Je parle sous le contrôle de Monsieur LANGLET et de Madame CAMBON. Je crois qu'un comité départemental de l'Éducation nationale doit se tenir cette semaine. Nous en saurons alors un peu plus. Vous savez que le Premier Ministre a retardé le retour de l'avis des communes au 31 janvier. Le conseil départemental de l'Éducation nationale, qui arrêtera définitivement les rythmes scolaires, se tiendra en février. Nous avons un peu de temps, mais nous ne pouvons pas nous permettre de traîner.

J'espère avoir répondu à vos questions. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1^{er} janvier 2014

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération traditionnelle vise à fixer les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} janvier 2014.

Trois types de tarifs sont prévus : les locations immobilières, les taxes et redevances liées à l'occupation du domaine public et les prestations de services.

Les locations immobilières regroupent les occupations occasionnelles de divers locaux, comme les salles de spectacle, les salles de réunion, les salles de réception, les installations sportives, mais aussi les parkings et les studios qui relèvent du domaine privé de la Ville. Il est donc proposé pour cette partie, location immobilière, de geler les tarifs et de mettre en place des tarifs forfaitaires, de façon à faciliter la gestion des occupations occasionnelles de ces locaux, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques.

Par ailleurs, les taxes et redevances liées à l'occupation du domaine public sont de plusieurs ordres. Elles incluent les tarifs des concessions et taxes funéraires, qui sont proposés sans aucune augmentation pour 2014. Les droits de place sur les marchés alimentaires sont conservés à leur niveau actuel, ainsi que cela a été vu avec la Commission des marchés. Les droits de voirie, enfin, ne doivent pas augmenter en 2014.

La rubrique « prestations de services » inclut les bains-douches et les repas servis au domicile des personnes âgées. Il est là encore proposé de reconduire les tarifs 2013. Quant aux tarifs de reproduction des documents administratifs, ils sont réglementaires et par conséquent plafonnés. Sur ce point, la Ville applique strictement la loi.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que l'élue non-inscrite n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur FOURCADE et Monsieur BARBOT.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, je ne ferai qu'une seule observation. Lorsque l'on observe le gel des tarifs présenté sur la délibération numéro 6 et celui que vous présentez dans cette délibération relative aux tarifs d'occupation du domaine public et aux redevances, on s'aperçoit que rien ne bougera en 2014, ni les impôts, ni les tarifs, ni les redevances. Or, la masse salariale est vouée à augmenter, tandis que certains prélèvements et certaines ressources vont diminuer, ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure : j'estime que vraiment, nous partons avec de grandes difficultés pour le premier ou le deuxième semestre de l'année prochaine.

Nous voterons ces tarifs, puisqu'il s'agit d'une délibération traditionnelle, mais je pense que vous faites courir de gros risques en stabilisant la totalité des tarifs au travers de ces délibérations 6 et 7. Vous serez et nous serons obligés en cours d'année de modifier un certain nombre de tarifs pour faire face aux diminutions de recettes que nous constaterons.

M. BARBOT

Puisque nous évoquons ici les mises à disposition des salles municipales, je tiens simplement à rappeler à toutes fins utiles qu'elles sont de droit dans le cadre de la campagne officielle. Merci.

M. BAGUET

Monsieur BARBOT, je ne vois pas ce que cette remarque vient faire dans ce débat. Soyez plus précis.

M. BARBOT

Je crois savoir que des demandes de salle ont été faites et nous attendons toujours une réponse.

M. BAGUET

Je peux vous répondre sur ce point. Votre candidat a demandé une dizaine de dates différentes, sans toutefois préciser quelles salles il souhaitait occuper. Il est tout de même difficile de répondre à une telle demande. J'ai donc répondu au candidat en question pour lui demander de préciser sa demande, dans la mesure où d'autres candidats ont déjà réservé des salles.

Monsieur BARBOT, lorsque vous intervenez, vous êtes souvent dans l'erreur. Lorsque vous nous donnez des leçons sur les comptes de campagne, vous voyez que le temps finit toujours par nous donner raison. Sur les quatre ou cinq dossiers que vous mettiez en avant, le temps m'a toujours donné raison. Je ne fais rien d'illégal et je finis toujours par gagner les procès. Je pourrais faire une liste longue, puisque vous êtes adeptes des procès. Ne laissez pas entendre de telles choses. Je suis un démocrate, Monsieur BARBOT. Les salles sont mises à disposition de tous les candidats. Mais en tant que démocrate, je ne choisis pas les lieux dans lesquels s'expriment les candidats. Si j'avais eu le malheur de le faire, que n'aurais-je pas entendu ?

Revenons-en au débat.

Monsieur FOURCADE, je ne comprends pas très bien votre intervention. Excusez-moi, mais il me semble me souvenir que lorsque nous avons voté le budget 2013 de la Ville, vous aviez réclamé une baisse des impôts. C'est pire encore. D'un côté, vous réclamez une baisse des impôts. De l'autre, vous vous plaignez que nous n'augmentions pas les tarifs. Heureusement que nous n'avons pas obéi à vos demandes. Nous serions alors dans la difficulté. Je ne comprends pas. Il faudrait un peu de cohérence dans tout cela. Monsieur FOURCADE, vous avez la parole.

M. FOURCADE

Ne tombons tout de même pas dans l'excès. Restons calmes. L'an dernier, lorsque nous sommes entrés dans le mécanisme de GPSO, nous avons perdu les impôts en provenance des entreprises. Nous devons depuis nous contenter des impôts sur les ménages. En effet, nous perdons tout ce qui vient remplacer l'ancienne taxe professionnelle. L'an dernier, je pensais qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter la fiscalité au niveau de GPSO, contrairement à ce qui a été fait, dans la mesure où elle touche l'ensemble des contribuables.

Cette année, vous avez vous-même observé que le montant de la péréquation allait augmenter pour GPSO, ce qui aura des conséquences sur la Ville, que la DGF reculait, qu'un certain nombre de subventions était en recul. Or, nous maintenons à un niveau inchangé la fiscalité et l'ensemble des tarifs. Comme vous lancez un certain nombre d'investissements nouveaux, ainsi que nous le verrons au travers de plusieurs délibérations inscrites à l'ordre du jour de cette séance, il est clair que se posera à terme un problème de financement.

M. BAGUET

J'ai du mal à comprendre. L'investissement se lisse dans le temps. C'est ainsi. C'est le fonctionnement qui est difficile à gérer et nous faisons un effort quotidien sur ce plan depuis de nombreuses années. L'investissement n'est pas un problème, surtout lorsque le tableau de la dette est celui que nous présentons.

Puisque certains s'inquiètent, je voudrais souligner à nouveau que la dette du budget principal a reculé de 62 millions d'euros en l'espace de cinq ans, tandis que la dette consolidée, qui intègre les budgets annexes et le budget principal, est en recul de 50 millions d'euros. Si nous y ajoutons les garanties de la Ville et les cessions de créances de la SAEM, la dette est néanmoins en recul de 15 millions d'euros environ en l'espace de six ans. Donc, quel que soit le cas de figure envisagé, la dette baisse, mais nous savons très bien que les garanties de la Ville et les cessions de créances ne vont pas forcément s'appliquer sur la SAEM. Nous disposons donc de grandes marges de manœuvre. Je ne suis pas du tout inquiet pour l'avenir.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Rapports annuels des syndicats intercommunaux pour l'année 2012

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit simplement d'une communication concernant quatre syndicats bien connus des élus :

le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPERREC) ;

le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) ;

le Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).

Vous aurez noté que nous ne vous avons pas joint les documents en version papier, dans le souci d'économiser le papier, mais sachez qu'ils sont consultables dans leur intégralité au service des assemblées. Je ne pense pas que ce point appelle d'autres commentaires.

M. BAGUET

Y a-t-il des demandes de parole sur ces rapports ? Monsieur TISSEYRE, vous avez la parole.

M. TISSEYRE

Mon intervention portera sur le rapport annuel d'activité sur les Nouveaux Marchés de France.

M. BAGUET

C'est la délibération suivante, Monsieur TISSEYRE. Nous examinons maintenant les syndicats intercommunaux (eau, gaz, électricité...). Si vous les avez consultés, vous aurez constaté qu'ils contiennent des chiffres intéressants, notamment sur le recul des abonnés au gaz sur la Ville, passant de 25 000 à 22 000 foyers. La consommation de gaz a également reculé, tandis que la consommation d'eau est de même en léger recul. Ceci démontre que nos concitoyens sont de plus en plus vigilants. S'agissant de l'électricité, la taxe communale sur la consommation finale due par les fournisseurs d'électricité va nous rapporter une certaine somme en 2013. Il faut s'en féliciter.

S'agissant du SIFUREP, il faut noter que très peu de Boulonnais en profitent, notamment pour les recours aux services contractuels (inhumations et crémations sur la Ville). Les chiffres demeurent très raisonnables.

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels.

9. Rapports annuels des délégués de service public 2012 - Rapport des travaux rendus par la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2013

Mme Béatrice BELLiard, Maire-adjoint, rapporteur

La délibération suivante concerne une autre communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'année 2012. La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie et a validé l'intégralité de ces rapports. Le premier concerne la piscine-patinoire, rédigé par la société Vert Marine. Les suivants concernent plusieurs crèches (le Manège enchanté, la crèche de la Ferme et la crèche et structure multi-accueil du Cours Seguin). La délégation de service public du TOP a fait l'objet d'un rapport examiné en détail et un avis favorable a été émis en faveur du renou-

vellement de la délégation de service public du TOP. Le cinéma de l'Espace Landowski, dont l'exploitation a été confiée à la société Cinévox, a aussi fait l'objet d'un rapport.

S'agissant de la délégation de service public du restaurant municipal, il faut savoir que c'est l'ancien délégué, Resteco qui a établi le rapport. L'exploitation du restaurant a été confiée depuis à un nouveau délégué (MRS). Le service de mise en fourrière a de même été étudié, tout comme le réseau de chaleur et de froid dans la ZAC Seguin Rives de Seine, délégation de service public confiée à IDEX Energie. Le dernier rapport, beaucoup plus petit, en termes de délégation de service public, auquel Monsieur TISSEYRE vient de faire allusion, concerne le marché d'approvisionnement Pierre-Grenier et le marché biologique route de la Reine, confiés à la société Les nouveaux marchés de France, depuis le 1^{er} août 2011.

Tous ces rapports sont disponibles. Dans la mesure où il s'agit d'une masse très importante de documents, nous n'avons pas souhaité les reproduire, ce qui nous permet de réaliser une importante économie de papier.

M. BAGUET

Merci, Madame BELLiard. Monsieur TISSEYRE, vous aviez demandé la parole. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame SHAN.

M. TISSEYRE

Je voulais simplement apporter un commentaire sur le bilan d'activité des Nouveaux marchés de France. S'agissant du marché Pierre Grenier, le rapport ne distingue pas l'activité du jeudi et celle du dimanche. Je pense qu'il aurait été bon de séparer les deux activités. Le rapport présente en effet l'activité dans son ensemble.

D'autre part, il est suggéré dans le rapport d'établir une signalétique propre à ces marchés. Je voulais savoir ce que la Ville comptait faire sur ce point. Merci.

Mme SHAN

J'avais une question à poser. S'agit-il de la liste exhaustive des délégations de service public ? Les restaurants de la Nef Landowski et du Carré-Belle-Feuille n'avaient-ils pas fait l'objet d'une délégation de service public.

M. BAGUET

Excusez-moi, Madame SHAN, pouvez-vous répéter votre question ? Je n'ai pas bien compris ce que vous disiez.

Mme SHAN

Je me demandais si cette liste est exhaustive ou si d'autres rapports seront examinés à une autre occasion. Je pensais en par-

ticulier aux deux restaurants, ceux de la Nef Landowski et du Carré Belle Feuille. Il me semblait me souvenir qu'ils faisaient aussi l'objet d'une délégation.

Mme BELLIARD

Ces deux restaurants font l'objet d'une convention d'occupation du domaine public et non d'une délégation de service public. La liste est donc exhaustive. Aucun autre rapport ne sera présenté à l'occasion d'une séance ultérieure.

M. BAGUET

Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE concernant le marché.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

Le marché biologique attire toujours une assez large clientèle. Il n'empêche pas moins qu'il est au final déficitaire. Nous le maintenons dans une optique de solidarité, car, sur le plan financier, il s'agit quelque peu d'une hérésie. Les deux parties réclament toutefois la prolongation de ce marché. D'une part, le délégataire en fait une référence vis-à-vis d'autres marchés et, d'autre part, même si la fréquentation est médiocre, la population l'apprécie.

Ceci n'enlève pas que ce marché n'est pas rentable sur le plan économique et je ne pense pas qu'il sera possible de rendre cette opération rentable. Il s'agit plutôt d'une opération de solidarité vis-à-vis de la population. Merci.

M. TISSEYRE

Si vous me permettez une autre brève remarque, il me semble que la convention que nous avons signée prévoyait aussi des animations, à l'image de ce qui se fait sur les marchés Billancourt et Escudier. Le bilan ne fait pas mention de telles animations, contrairement aux documents relatifs aux marchés Billancourt et Escudier.

M. BAGUET

S'agissant des commerçants des marchés Escudier et Billancourt, c'est l'association des commerçants des marchés qui mènent ces animations, avec la taxe additive, comme le signale Henri RICARD. En l'occurrence, vous avez raison. Si cela fait partie de la délégation de service public, il faut relancer le délégataire. Le problème tient au fait qu'il perd déjà beaucoup d'argent. Si, en plus, il en dépense dans des animations, il risque de se retrouver dans une situation difficile.

M. COQUEBERT de NEUVILLE

Il n'est pas simple de faire des animations sur la base d'une fréquentation en baisse. Il n'y a pas grand monde. Je sais bien que c'est le serpent qui se mord la queue.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports annuels.

10. Retrait de la Ville du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart - Autorisation donnée au Maire pour saisir le Président du syndicat

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt a adhéré en 1952 au cimetière intercommunal de Clamart. Les autres membres de ce Syndicat sont les villes de Chatillon, Clamart, Issy-les-Moulineaux, Malakoff et Vanves. Le cimetière a vendu en 2012 des terrains, ce qui lui a permis de dégager une recette en investissement, qui ne figurait pas en fonctionnement. Sur ce point, Monsieur le Maire a saisi l'Etat. Autorisation a été donnée au Trésor de basculer cette recette en fonctionnement et d'exonérer ainsi les villes membres de leur cotisation de fonctionnement sur l'année 2012. Cependant, le nombre d'inhumations de Bouloonnais dans ce cimetière de Clamart est en baisse régulière. En 2012, il est tombé à 23, chiffre très faible. Par ailleurs, tout un travail a été réalisé dans le cimetière de l'Ouest et dans le cimetière Pierre Grenier pour augmenter les capacités d'accueil. Il faut savoir que les crémations présentent un coût faible qui favorise le redéploiement d'espaces et la reprise des concessions pour une durée limitée de 10, 30 ou 50 ans. Ceci permet une bien meilleure gestion de ces deux cimetières.

L'opportunité de maintenir la ville de Boulogne-Billancourt dans ce Syndicat intercommunal du cimetière de Clamart se pose donc. Il est proposé, dans la délibération qui vous est présentée, d'approuver le retrait de la Ville du Syndicat intercommunal du cimetière de Clamart et d'autoriser le Maire à saisir le président du Syndicat pour parvenir à l'aboutissement de cette procédure.

Enfin, il faut savoir qu'en 2001 et 2002, le conseil municipal avait déjà autorisé le Maire à engager cette procédure de retrait, qui n'avait jamais été poursuivie jusqu'à son terme. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance avait posé une question à laquelle Madame BELLIARD vient de répondre sur les raisons de la baisse des inhumations à Clamart et pourquoi il apparaissait opportun de quitter le Syndicat. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

L'élue non-inscrite a fait remarquer qu'à sa connaissance, le cimetière de Clamart accueille des carrés pour deux grandes religions, carrés qui n'existent pas dans les cimetières de la Ville. La Commission a émis un avis favorable, le groupe Majorité rassem-

blée votant pour et les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Monsieur le Maire, nous estimons que c'est une délibération qui ne saurait être votée en fin de mandat. Il faut rester prudent sur cette affaire, compte tenu de l'augmentation de la population de la Ville. Je sais que cette augmentation de la population de la Ville s'accompagne d'un rajeunissement de celle-ci. Par prudence, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Oui, Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

En Commission des finances, j'ai posé une question. Je n'ai pas eu de réponse. Y a-t-il dans les deux autres cimetières de la Ville des carrés permettant l'inhumation de personnes de confession non-chrétienne ? Par ailleurs, peut-être pourriez-vous nous signifier l'économie que la Ville réaliserait en sortant de ce syndicat. Il ne s'agit pas d'une contestation de ce projet, mais simplement de questions.

M. BAGUET

Madame BAUCHE, je vais vous répondre clairement. Les cimetières sont régis par la loi du 14 novembre 1881, imposant la laïcité dans les cimetières et prohibant la création de nouveaux carrés confessionnels. En revanche, il est possible d'organiser les cimetières pour regrouper dans un même lieu les personnes de même confession. C'est le cas au cimetière Pierre-Grenier, avec la division D5 où sont regroupées les inhumations des personnes de confession israélite. En 2012, ont eu lieu sept inhumations de personnes de confession israélite au cimetière Pierre-Grenier et trois au cimetière de l'Est, tandis qu'une inhumation d'une personne de confession musulmane a eu lieu sur la même période au cimetière Pierre-Grenier. En 2013, ont eu lieu dix inhumations israélites au cimetière Pierre-Grenier et une au cimetière de l'Est, plus quatre inhumations musulmanes au cimetière Pierre-Grenier.

Nous en avons tout à fait la possibilité dans la mesure où près de quatre cents emplacements sont disponibles. Nous pouvons satisfaire toutes les demandes. Madame BELLIARD a donné les chiffres concernant le nombre d'inhumations de Boulonnais par an dans le cimetière de Clamart.

Nous sommes passés de 48 inhumations en 2011 à 23 en 2012 pour un coût de 184 000 euros pour la Ville. Monsieur

FOURCADE, je ne comprends pas le sens de votre intervention. Monsieur SIRVEN-VIENOT avait fait passer une délibération le 12 juillet 2001 sur ce sujet. Une deuxième délibération est passée en 2002. Nous avons repris le dossier lorsque j'ai découvert que le cimetière de Clamart avait vendu pour 4 millions d'euros de terrains à la Ville de Clamart. Le compte était excédentaire sur les investissements, alors que le Syndicat réclamait encore à la Ville 184 000 euros par an. J'ai donc demandé au président de la structure de demander à Bercy l'autorisation de transférer cet excédent d'investissement en fonctionnement. Il a obtenu l'autorisation. Ainsi, la Ville a reçu 11 000 euros, soit le solde entre ce que la Ville devait payer et ce que le Syndicat a reversé.

Toutefois, dès l'an prochain, le Syndicat compte de nouveau réclamer 184 000 euros à la Ville. C'est la raison pour laquelle nous lançons à nouveau cette procédure de retrait. J'ai pris contact avec mes collègues Maires des villes voisines membres du Syndicat. Il nous faut obtenir l'accord de la majorité des membres pour pouvoir sortir. Aujourd'hui, quatre villes seraient volontaires. Nous allons donc peut-être pouvoir enfin aboutir. Je reste cependant prudent, car je ne peux garantir une issue positive. En tout état de cause, la situation s'éclaircit. Je pense toutefois qu'il est important de voter cette délibération, ne serait-ce que pour rappeler le souhait de la ville de Boulogne-Billancourt. Il n'est pas inutile, 10 ou 11 ans plus tard, de rappeler la détermination de la Ville à sortir de ce Syndicat intercommunal.

La délibération n° 10 est approuvée à l'unanimité.

Abstention : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

11. Enlèvement et traitement des déchets ménagers du centre de vacances de Benais - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante avec le Syndicat Mixte intercommunal pour la Protection de l'Environnement (S.M.I.P.E.) Val Touraine Anjou

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est très importante pour le centre de Benais, puisqu'il s'agit du traitement des ordures ménagères. A Benais, un syndicat est en charge de la collecte des déchets ménagers. Le centre de vacances produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine, la Ville est assujettie au paiement de la redevance au profit du Syndicat mixte intercommunal pour la protection de l'environnement (SMIPE). Il est donc demandé d'autoriser le Maire à travers cette délibération à signer avec ce syndicat mixte la convention fixant la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets du centre de vacances de Benais pour les années 2014 et 2015.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et

sociales, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur les déchets ménagers de Benais ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Assurances 'dommages aux biens', 'flotte automobile', 'tous risques manifestations' et 'expositions' de la Ville - Autorisation donnée au Maire pour signer les avenants de prolongation aux marchés correspondants

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Plusieurs marchés d'assurance de la Ville couvrant différents risques, arrivent à expiration le 31 décembre 2013. Il s'agit de quatre types de marchés :

- Un marché d'assurance dommages aux biens ;
- Un marché flottes automobiles ;
- Un marché risques des manifestations ;
- Un marché assurance des expositions.

La conjoncture économique et les règles de solvabilité qui sont imposées aux assureurs les ont conduits à s'interroger sur l'intérêt qu'ils portaient aux collectivités et certains assureurs souhaitent désormais se désengager du risque collectivités, en raison des taux de sinistralité régulièrement constatés. Une étude approfondie est donc nécessaire pour permettre à la Ville de relancer un marché qui prenne en compte toutes ces exigences. Il est proposé, puisque nous sommes tenus d'offrir la continuité des prestations, particulièrement en matière d'assurance, de conclure des avenants aux marchés existants.

Les deux petits marchés (expositions et manifestations) conclus auprès des sociétés HISCOX et AMLIN sont proposés aux mêmes conditions pour une prolongation de six mois. Le marché tenu par la SMACL, concernant la flotte automobile est proposé avec une prolongation de six mois, mais avec une prime majorée portant le montant pour six mois à 43 000 euros. Je vous rappelle que la Ville assure 172 véhicules, toutes catégories confondues. Enfin, le dernier marché – le plus important –, tenu par la société AREAS couvre les dommages aux biens, est prorogé pour une durée de six mois, dans des conditions financières différentes, la prime forfaitaire pour six mois passe à 142 000 euros, et la franchise est portée à 5 000 euros.

Il est donc proposé au Maire de signer ces avenants. Ainsi la

Ville pourra entamer les démarches pour trouver des assurances correspondant à ses besoins.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. Travaux d'impression, de façonnage et livraison de documents municipaux autres que le magazine d'information - Commercialisation des espaces publicitaires dans la revue municipale, et dans les autres supports de communication de la Ville - Autorisation donnée au Maire de signer les marchés correspondants

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Deux marchés de la direction de la Communication arrivent à échéance prochainement et il convient de les renouveler. Le premier est le marché d'impression, de façonnage et de livraison des documents municipaux, réparti en quatre lots, correspondant à quatre types de documents différents :

- Dépliants, tracts et affiches ;
- Affiches grand format ;
- Signalétique pérenne et événementielle ;
- Plans et dossiers techniques.

Chaque lot requiert des compétences particulières.

Le second marché est relatif à la commercialisation des espaces publicitaires, ce qui consiste en la rémunération du régisseur chargé de collecter les publicités du BBI. Je vous remercie d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. Convention d'utilisation de la salle du conseil municipal pour la tenue des conseils communautaires de GPSO - Approbation et autorisation donnée au Maire de la signer

Mme Béatrice BELLIARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération vous propose d'approuver un projet de convention fixant les engagements de la Ville vis-à-vis de GPSO pour la tenue des conseils communautaires à compter du 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 30 juin 2020. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention Ville-GPSO.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

15. Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée scolaire 2014-2015

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous vous soumettons de manière périodique la révision de la sectorisation scolaire au regard de l'évolution démographique de la population boulonnaise. Nous avons tenu deux réunions de concertation en associant directeurs d'école, inspection de l'Education nationale et représentants des parents d'élèves les

17 octobre et 21 novembre. Ceci nous a conduit à formuler plusieurs propositions, tenant compte des changements démographiques de certains quartiers et la livraison de nouveaux logements et programmes, ainsi que des distances entre les domiciles et les établissements, mais aussi avec le souci de l'équilibre des effectifs dans chaque école, afin de permettre un accueil dans les meilleures conditions.

Ces réunions ont abouti à quelques modifications qui vous sont proposées ce soir. Elles concernent des secteurs qui dépendent du groupe scolaire de l'Ancienne Mairie, transférés vers les secteurs Abondance et Sèvres, afin de tenir compte de la capacité d'accueil limitée de l'école élémentaire Silly au terme des normes de sécurité. Par ailleurs, un morceau du secteur du groupe scolaire des Sciences et de la biodiversité situé en dehors des terrains de la ZAC serait transféré vers le secteur du groupe scolaire Castéja. Enfin, à partir de l'évolution démographique actuelle de la population nord-ouest de la Ville, il est nécessaire de procéder à un rééquilibrage des effectifs entre les groupes scolaires Thiers, Denfert-Rochereau et Fessart.

Ceci étant, s'agissant de l'école primaire Robert Doisneau, qui a aujourd'hui atteint sa capacité d'accueil maximale pour ses 18 classes, il est proposé pour l'année en cours et les inscriptions à venir, de suspendre temporairement le secteur. Les nouveaux inscrits, à l'exception des fratries d'enfants déjà scolarisés à Robert-Doisneau seront orientés vers l'école des Sciences et de la biodiversité, qui intégrera ses locaux définitifs en septembre 2014. Il vous est donc proposé d'adopter l'ensemble de ces modifications, qui définissent la nouvelle sectorisation pour la rentrée 2014-2015.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître les effectifs actuels et ceux à venir à l'école Robert Doisneau, ainsi qu'à l'école des sciences et de la biodiversité. L'effectif actuel à l'école Robert Doisneau correspond au plafond du groupe scolaire, à savoir 504 élèves répartis, comme cela vient d'être dit, dans 18 classes, soit une moyenne de 28 enfants par classe. L'école des sciences et de la biodiversité pourra accueillir à terme aussi 18 classes. Aujourd'hui, cinq classes sont accueillies dans les locaux de l'école du 147, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres et, d'après les estimations actuelles, neuf classes devraient être ouvertes à la rentrée de septembre 2014 dans les nouveaux locaux de cette école, située sur l'îlot A4 Est ; la répartition entre maternelle et élémentaire n'étant pas encore identifiable à ce jour.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance et l'élue non-inscrite n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Monsieur BAROLI, Madame SHAN et Madame BAUCHE.

M. BAROLI

Je voudrais déjà souligner la qualité du travail effectuée comme chaque année par cette commission, mais aussi par le service de l'éducation. Je sais qu'il s'agit d'un moment difficile et délicat. Il faut tout de même souligner la qualité du travail. Je voudrais dire également que, compte tenu de l'évolution démographique, je pense qu'il est temps que la Ville – je l'avais demandé, mais cela m'avait été refusé – se dote d'un véritable logiciel et d'un véritable service pour pouvoir prévoir l'évolution de la population dans certains secteurs, avec une liaison forte entre le service de la Petite Enfance et celui de l'Éducation pour éviter certaines difficultés au moment de la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire, nous avons donné un avis réservé par le passé sur un projet de restructuration de la carte scolaire des collèges. Il y a là un véritable problème. J'appelle ici les conseillers généraux et les vice-présidents à regarder ce que l'on peut faire dans ce domaine. Notre groupe est très attentif sur ce point.

Je voudrais aussi vous dire que je ne comprends pas pourquoi les groupes de l'opposition n'ont pas été invités à cette réunion. Par le passé, j'invitais les groupes de l'opposition. Je vois là une erreur. C'est dommage.

Mme SHAN

A délibération traditionnelle, remarques traditionnelles. Je ne ferai pas d'exposé car la carte du secteur élémentaire parle d'elle-même, par son découpage chirurgical sur les secteurs Point du jour et Pierre Grenier. C'est maintenant un vœu que je formule pour qu'un jour ce secteur soit harmonisé sans attendre qu'un remodelage s'impose de lui-même en raison des pertes d'effectifs sur les deux écoles.

Mme BAUCHE

Je m'inquiétais aussi du découpage Robert-Doisneau Castéja pour le primaire. Maintenant que nous avons ouvert le Pont-de-Sèvres vers l'espace nouveau, il serait peut-être possible de faire se rencontrer un peu plus les deux publics de Robert-Doisneau, qui vivent dans des immeubles modernes, et de Castéja, qui quelquefois font plus de distance à pied pour rejoindre Castéja depuis le bout du Pont-de-Sèvres.

M. BAGUET

Merci. Madame BRUNEAU, je peux répondre sur quelques points, mais je vous cède la parole.

Mme BRUNEAU

Monsieur BAROLI, vous faites une très bonne remarque concernant le logiciel. Ceci me paraît bien indiqué. Il se trouve que nous travaillons conjointement avec l'Éducation nationale. C'est sur le logiciel de l'Éducation nationale que nous faisons nos prévisions et perspectives. Il m'a été dit que ce logiciel était assez adapté à la réalité et permet de réaliser les anticipations nécessaires.

S'agissant de la question de la sectorisation des collèges, il s'agit d'un vrai dossier. Je dois dire que, personnellement, j'ignorais comment étaient constituées, avant mon arrivée, les commissions de sectorisation. Nous veillerons donc à ce que les choses soient faites au mieux pour l'avenir.

M. BAGUET

Pour revenir sur la question du logiciel, Monsieur BAROLI, je me souviens que l'an dernier, Monsieur GARDILLOU vous avait posé la même question. Vous avez alors répondu : « Monsieur GARDILLOU, je tiens à vous dire que ce travail est réalisé avec l'aide d'un logiciel approprié pour la gestion des cartes scolaires. » Je veux bien qu'on le change maintenant s'il n'est plus approprié, qu'on le modernise, mais je note que ce c'est la réponse que vous aviez formulée l'an dernier en réponse à Monsieur GARDILLOU. Je ne veux pas engager de polémique. Le logiciel a peut-être vieilli en un an et il nous faut peut-être l'adapter.

S'agissant de la carte des collèges, il est évident qu'il faut maintenant la revoir, d'autant plus que nous avons fait la demande d'un cinquième collège. Je rappelle au passage que la Ville va acquitter le coût du terrain. Entre le lycée et le collège, ce sont entre 20 et 25 millions d'euros que la Ville a déboursés. C'est un peu cher, d'autant que nous allons les céder à l'euro symbolique au conseil général et au conseil régional.

Concernant Doisneau et Castéja, Madame BAUCHE, nous faisons déjà ce que vous nous demandez. Nous avons basculé le quartier rose sur l'école Castéja. Nous avons effectivement constaté que ces enfants habitent plus près de Castéja que de Doisneau. Nous les rattachons donc à cette école et nous donnons un peu de souplesse, dans le cadre des dérogations scolaires pour que tous les enfants qui relèvent de Doisneau aujourd'hui et souhaitent aller à Castéja le puissent. Madame l'Inspectrice a donné son accord à cette idée. Nous le ferons.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 15 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Comme Monsieur BAROLI, je remercie l'ensemble des services pour le travail important qui a été réalisé, de même que l'Éducation nationale et Madame DUTILLEUL en particulier, car elle s'est beaucoup investie avec les directeurs d'école sur la modification de la sectorisation.

16. Autolib' - Convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service public Autolib' - Autorisation donnée au Maire de la signer

Mme Christine BRUNEAU, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous avez dans cette délibération la reprise de la convention qui avait déjà été approuvée en novembre 2011. Il est vrai que

l'expérimentation d'Autolib' – le syndicat vient d'ailleurs de prendre le nom Autolib' Métropole – est une expérimentation qui suppose des adaptations au fil du temps.

Boulogne-Billancourt s'est engagée dans la réalisation de vingt-deux stations. Seize d'entre elles sont implantées en voirie et il nous reste à l'heure actuelle à en réaliser quatre autres. Comme à l'ensemble des villes adhérentes au syndicat Autolib' Métropole, il est proposé à la ville de Boulogne-Billancourt d'adopter une nouvelle convention.

Cette convention propose aux villes qui le souhaiteraient de ramener en voirie des stations souterraines (six des vingt-deux stations implantées sur le territoire de la Ville). La raison est la suivante : les normes et conditions de sécurité, qui peuvent être imposées et qui ne sont pas encore officialisées par le Ministère, pour des raisons de complexité, ont ralenti l'évolution du schéma global de maillage des stations dans certaines villes. Cela ne concerne pas vraiment la ville de Boulogne-Billancourt, mais l'hypothèse devait être envisagée. Nous avons également constaté que, dans beaucoup de villes, la demande de bornes de charge supplémentaires sur les stations existe. C'est un sujet important et la demande est encore appelée à évoluer. Par conséquent, la capacité d'intégrer et d'installer des bornes pour des rechargements de véhicules électriques au-delà des stations est aussi prévue dans le cadre de cette convention.

Quelques éléments financiers concernant la participation des villes sont fournis dans ce document. Il est important que les perceptions de voirie prélevées par Autolib', et reversées ensuite par le syndicat, le soient avec les indexations adaptées, ce qui serait plutôt avantageux pour l'ensemble des villes.

Voici donc ce qui vous est proposé. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer la convention relative au déploiement, au financement et à l'exploitation du service Autolib', qui est un grand succès pour la Ville, puisque nous avons jusqu'à six mille prêts activés par mois en ce moment à Boulogne-Billancourt.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a demandé si une carte existait pour visualiser l'emplacement des stations et a également demandé si les véhicules de particuliers pouvaient aussi utiliser les stations. Effectivement, ces stations peuvent être utilisées par les véhicules particuliers. Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Il a été précisé en Commission que la liste des emplacements n'est pas définitive et à parfaire. La Commission a émis un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Monsieur FOURCADE, Monsieur TISSEYRE et Madame EVEN. Allez-y, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Nous sommes prêts à voter cette délibération, mais nous regrettons beaucoup que des bornes de charge pour les véhicules tiers ne soient pas prévues. En effet, à l'heure actuelle, le développement d'Autolib' combine trois systèmes :

Des voitures louées avec des bornes pour les recharger ;

Des bornes dans les parkings ;

Dans chaque station, une borne destinée aux véhicules tiers vendus par les différents constructeurs.

Je constate que, sur les parkings, demeure un conflit en matière de normes. Par conséquent, il faut attendre que ce problème soit réglé.

Mais nous pouvons faire confiance aux administrations chargées de cette tutelle pour que ce problème persiste pendant un certain temps. Nous les connaissons bien.

Nous sommes en tout cas déçus de constater que les prises pour les véhicules tiers ne sont pas prévus à l'heure actuelle. On nous dit que les prises des véhicules normaux peuvent servir aux véhicules tiers. Ce n'est pas vrai. Pour que l'utilisation de ces systèmes se développe vraiment, il faut absolument que les voitures qui sont louées au point A puissent aller trouver une prise à un point B donné. Il n'existe pas, pour l'heure, de norme officielle pour les véhicules électriques. Certains utilisent des prises traditionnelles pour leur recharge. D'autres ont besoin de prises particulières. Les prises d'Autolib' pourraient favoriser l'acquisition de véhicules électriques par les particuliers. Je souhaiterais qu'on le dise clairement dans le cadre de la signature de la nouvelle convention.

Mme EVEN

Un bilan sur la dégradation de ces automobiles a-t-il pu être réalisé comme cela a pu être fait sur les Vélib', qui sont encore trop souvent détériorés par les utilisateurs ? A-t-on constaté des dégradations similaires sur les voitures ?

M. TISSEYRE

Comme vous le savez, notre région a malheureusement connu un nouveau pic de pollution ces derniers jours – un de plus – qui est essentiellement l'effet de la pollution des voitures. A cet égard, l'utilisation de véhicules électriques représente une alternative intéressante dans la recherche du zéro émission. Beaucoup de nos concitoyens seraient prêts à sauter le pas, c'est-à-dire investir dans ce type de véhicules pour des usages urbains.

Le principal frein demeure celui de la recharge du véhicule. Elle est très difficile. Il faut se saisir de l'occasion que représente la signature de cette convention pour promouvoir ces bornes

tiers, car il existe une réelle demande. C'est aujourd'hui ce qui bloque le développement du véhicule électrique, alors que le marché propose déjà des véhicules zéro émission.

M. BAGUET

La parole est à Madame BRUNEAU pour répondre aux questions.

Mme BRUNEAU

Je vais croire que je me suis mal exprimée, Monsieur FOURCADE. Je vous parlais en effet des bornes de rechargement extérieures aux stations. Elles sont prévues par la convention dans l'article 1-2 « Définition du maillage ». Il y est fait état de la possibilité, pour des véhicules tiers, de se recharger sur des bornes spécifiques, en dehors des stations, pour répondre à la demande qui existe.

En effet, le véhicule électrique se développe et est appelé à un développement certain. Les véhicules tiers peuvent, sur la base d'un abonnement spécifique autorisé par Autolib', se recharger sur les stations existantes. Au-delà, l'un des objets de cette convention est bien de créer d'autres bornes de rechargement qui seront accessibles à tous types de véhicules électriques. D'ailleurs, des conventionnements entre les différents constructeurs permettent d'avoir des prises compatibles avec un seul et même type de bornes. C'est ainsi que nous développerons l'usage du véhicule électrique, dans nos villes, qui représente une nécessité en termes de lutte contre l'effet de serre.

M. BAGUET

Merci. Je voudrais ajouter que je suis un peu réservé concernant la liste indicative des stations Autolib' sur voirie (annexe C jointe à la convention). Des stations seraient selon les termes de cette commission implantées au 4 boulevard Anatole France et au 40 rue du Château. Elles ne me semblent pas opportunes. Je ne souhaiterais pas que la convention nous lie au niveau de ces propositions. Nous avons besoin d'une marge de manœuvre nous permettant de négocier leur emplacement avec les conseils de quartiers et la Sécurité routière pour trouver des emplacements plus adaptés.

Ensuite, s'agissant des six stations en parking, je sais qu'Autolib' souhaiterait passer en surface dans l'attente d'un règlement consensuel approuvé par l'ensemble des autorités compétentes – et elles sont nombreuses. Pourquoi pas ? Dans ce cas, il faudrait vraiment choisir les bons emplacements. Il s'agit là d'un vrai service rendu à la population, comme Vélib' peut l'être. Nous constatons la montée en puissance des utilisations au niveau d'Autolib'. C'est vraiment très impressionnant. Beaucoup d'habitants sont demandeurs de l'utilisation souples de véhicules de location, qui plus est non polluants.

Puisque GPSO paye un forfait de 50 000 euros par station (montant qui passera prochainement à 60 000 euros), le Conseil communautaire examinera demain la convention au travers d'une délibération miroir de celle-ci. Il n'empêche qu'il nous fau-

dra demain émettre les mêmes réserves et insister sur les bornes pour les véhicules tiers. Si c'est précisé dans la convention, il faut aussi nous assurer que cela sera le cas dans la réalité. C'est ce que je voulais vous proposer aujourd'hui.

Mme BRUNEAU

Je tenais simplement à préciser que les stations que nous avons mentionnées dans l'annexe sont pour la plupart des stations déjà existantes. Les autres ne sont citées qu'à titre indicatif. Leur emplacement pourra évoluer dans le temps. Par ailleurs, à ce stade, une négociation est menée avec la Région, qui participe activement à l'opération en finançant une partie des stations implantées dans chaque ville. Sur les bornes de rechargement, un accord a quasiment été conclu et devrait être cofinancé par la Région et les communes à l'occasion. La Région pourrait prendre ainsi en charge une large part du financement de ces équipements.

M. BAGUET

Sous les réserves soulevées par chacun, je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité.

17. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2013

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

En 2009, la Ville a mis en place un dispositif de bourses pour les jeunes sportifs de haut niveau des clubs boulonnais. Pour la deuxième session 2013, la Ville a reçu 32 dossiers de demandes de bourse. La Commission qui s'est réunie le 28 novembre a décidé d'attribuer une aide à 22 jeunes sportifs. Les propositions d'attribution figurent dans le récapitulatif joint à la délibération.

Je vous propose donc d'approuver le choix de la Commission.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur les bourses aux jeunes sportifs ? Il n'y en a pas. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

18. Complexe sportif Le Gallo - Autorisation donnée au Maire de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL Seine-Ouest Aménagement

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous signale que trois documents doivent vous être distribués pour parfaire votre information. Le premier est le planning prévisionnel de l'opération. Le coût prévisionnel de l'opération hors options figure dans le second. Le plan de financement et de trésorerie de l'opération est consigné dans le troisième document.

Par délibération du 13 juillet 2013, vous avez approuvé le schéma d'orientation des sports de plein air de la Ville. Vous avez également autorisé le Maire à lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'opération du complexe sportif Le Gallo.

Concernant plus particulièrement cette opération, les travaux de la phase 1, consistant en la démolition de l'ancienne usine LMT ont débuté courant octobre, après les sondages préalables réalisés durant l'été. Les opérations de désamiantage sont maintenant terminées. La démolition va débuter prochainement pour s'achever en mars prochain.

Pour la restructuration du reste du site, qui constitue la phase 2, l'avis d'appel à concurrence a été publié le 12 novembre dernier, le maître d'œuvre devant être désigné en avril 2014. Les travaux débuteront en septembre 2015 pour une livraison de l'équipement entièrement restructuré au printemps 2017.

Deux options ont été prévues, qui consistent à intégrer en sous-sol du terrain une piscine ou un gymnase.

Afin d'assurer une parfaite coordination entre ces deux phases, et au regard de la complexité du dossier, il vous est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de la phase 2 à la SPL Seine Ouest Aménagement, selon les termes de la convention jointe à la présente délibération. Le coût prévisionnel de l'opération est d'un peu plus de 30 millions d'euros et la rémunération de la société est fixée forfaitairement à 5 % du montant prévisionnel de ce coût.

Je vous propose donc d'autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Majorité rassemblée et @lternance votant pour, les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Monsieur BAROLI, Madame EVEN.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous abstenons sur cette délibération. Nous regrettons que ces documents n'aient pas été distribués en commission. Je reconnais que je n'étais pas présent, car la date avait été changée. Il aurait en tout cas été bon qu'on puisse avoir ces documents.

Je voulais ajouter que nous ne sommes pas contre le sport. Nous sommes contre ces projets, parce que nous pensons que le projet que vous proposez pour Le Gallo va asphyxier le quartier, du fait notamment des problèmes de parking que cela pourra engendrer avec la proximité des bureaux. Nous pensons que Le Gallo peut accueillir deux activités sportives et non trois. Il faut donner de l'air à Boulogne-Billancourt, avec un paysage sportif équilibré d'installations. Certains sports pourraient être transférés dans d'autres quartiers.

Nous n'allons pas rouvrir maintenant ce débat. Je tenais simplement à vous expliquer pourquoi nous nous abstenons sur ce projet.

Mme EVEN

Lors de l'AG de l'ACBB vendredi dernier, vous – ou peut-être Pascal LOUAP – avez parlé d'une association de riverains qui s'opposaient à ces projets. Pourriez-vous nous en dire plus concernant cette association ? Quelles sont leurs revendications ?

M. BAGUET

Merci. S'il n'y a plus de questions, je vais maintenant vous répondre. Madame EVEN, je voulais vous dire au contraire que l'association des riverains de Le Gallo approuve tout à fait ce projet. Nous l'avons rencontrée à plusieurs reprises et nous lui avons soumis les projets. Les représentants de l'association étaient présents le 13 juillet lors de notre long échange sur les installations sportives. Nous n'avons aucun problème avec les riverains de Le Gallo. Au contraire, ils ont attendu cela de longue date. Au cours de leur assemblée générale, les copropriétaires d'un immeuble voisin du stade se sont félicités de l'ensemble du projet sportif. Ils sont très heureux de constater que la majorité des entrées se feront par le quai Le Gallo et non par la rue de Sèvres. Cette dernière sera réservée aux entrées piétons et matériel technique. Les cars de joueurs par exemple rentreront par le quai Le Gallo.

En revanche, il est vrai que quelques riverains du Trapèze s'opposent à l'installation du terrain de rugby synthétique, au

motif que nous allons amputer une partie du parc de Billancourt d'un peu plus de sept hectares. Monsieur BAROLI parlait de l'installation d'autres équipements sportifs dans d'autres quartiers. C'est justement ce que l'on fait et c'était l'objet du schéma global du sport de plein air à Boulogne-Billancourt, validant les projets du Parc des Glacières, celui du Parc de Billancourt et du stade Le Gallo.

Tout se passe bien, même si une pétition a été lancée, abondamment relayée par quelques élus ici présents. C'est dommage. Cependant, les acteurs du monde du sport jugent ce projet bon et se mobilisent.

Monsieur BAROLI, j'entends que vous commencez votre propos en disant : « Nous ne sommes pas contre le sport ». En tout cas, je constate que vous n'êtes pas pour. Vos votes le prouvent. A un moment donné, il faut choisir si l'on veut aider ou non le développement du sport à Boulogne-Billancourt. Chacun sait qu'il s'agit d'un problème très délicat. Nous n'allons pas reprendre le débat sur ce point, comme vous l'avez suggéré plus tôt.

Je mets aux voix la délibération. Qui est contre ? Personne. Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Nous nous étions opposés à l'opération sous cette forme et notamment à la démolition du bâtiment. Maintenant que cela a été fait, nous allons voter pour.

M. BAGUET

Merci, Madame BAUCHE. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Abstention : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

19. Théâtre de l'Ouest Parisien (TOP) - Autorisation donnée au Maire pour résilier le marché de maîtrise d'œuvre - Approbation du programme de réhabilitation - Modification de l'AP du budget annexe TOP - Autorisation donnée au Maire de signer un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération a pour cadre le Théâtre de l'Ouest Parisien, l'ancienne salle des fêtes, qui a connu depuis plusieurs années différentes phases de travaux afin de pouvoir accueillir le TOP. Le 30 mars 2006, le Conseil municipal avait approuvé un concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration globale de la salle. Un an plus tard, une équipe de cotraitants était désignée, mais au lancement de l'opération il y a quelques mois, l'examen des

documents votés avait laissé apparaître un décalage conduisant à une fragilité juridique extrême. Autrement dit, si nous avions mis en œuvre ces délibérations, nous nous exposions à des recours et au versement d'indemnités très conséquentes aux différents candidats évincés.

Aussi, il a été décidé de reprendre et d'améliorer le projet initial, après discussion avec les responsables et le délégataire de la salle, de sorte que vous puissiez approuver la résiliation du marché attribué. Ceci implique le versement d'une indemnité de résiliation, dans la mesure où il s'agit d'une résiliation unilatérale. Il nous faut bien assumer les erreurs du passé.

Il s'agit de lancer un programme nouveau de réhabilitation et de donner au Maire l'autorisation de signer un mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la SPLA, de sorte que cet organisme suive les travaux pour un montant, avec une AP modifiée, de 8,4 millions d'euros TTC. Les sommes indiquées étant des sommes toutes charges comprises et à engager l'année prochaine, suite à une modification du taux de TVA, nous vous présentons pour cette délibération comme pour celles qui suivent des éléments nouveaux faisant figurer les montants hors taxe permettant l'ajustement à la TVA réelle au jour des engagements lorsque les factures seront présentées.

Aussi, l'enveloppe, valeur septembre 2013, des AP, s'élève à 8,4 millions d'euros TTC et l'opération d'engagement toutes dépenses confondues, s'élève à 7 907 055 euros TTC, soit 6 611 250 euros HT, avec un versement à la SPLA d'un taux de 6,23 %.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Il a été précisé en réponse à une question du groupe @lternance que la capacité d'accueil du théâtre actuel est de 387 spectateurs. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance a demandé pourquoi il avait été décidé de résilier le marché existant. Comme vient de l'expliquer Monsieur Gauthier MOUGIN, il avait été précisé en Commission que le marché présentait un risque juridique fort. La Commission a alors émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur FOURCADE, Madame EVEN et Madame BAUCHE.

M. FOURCADE

Nous sommes favorables à ce projet autour du théâtre, d'autant qu'il constitue un élément dynamique de la politique culturelle de la Ville. Il attire de nombreux spectateurs. Puisque nous

avons parlé plus tôt des orientations budgétaires, je voudrais vous dire qu'il est difficile d'avoir un budget de Noël avec des investissements lourds. Nous venons de voter le démarrage des travaux du stade Le Gallo, un projet d'une trentaine de millions d'euros. Le projet autour du théâtre coûtera environ 8,5 millions d'euros. Comment fera-t-on avec la baisse envisagée des recettes en provenance de l'Etat pour financer ces investissements ? Le rythme des projets ne risque-t-il pas d'être ralenti fortement afin d'entrer dans le cadre budgétaire très strict que nous avons adopté tout à l'heure ?

Mme EVEN

Je souhaiterais savoir quand ce nouveau théâtre pourra être inauguré.

M. BAGUET

Vous souhaitez qu'on vous communique le planning des travaux, c'est bien cela ? D'accord. Monsieur MOUGIN va vous répondre.

Mme BAUCHE

Il nous a été donné des explications visant à nous expliquer que notre projet n'était pas en phase juridiquement et que cela allait poser des problèmes. Pourquoi ne pas simplement déclarer que nous nous apprêtons à modifier le projet pour un meilleur résultat, une plus grande efficacité et une meilleure visibilité pour les spectateurs ? Ainsi, puisque ceci n'est pas compatible avec le marché signé, il serait possible de renoncer à cette structure, en acquittant 30 000 euros et en lançant un nouveau marché. Pourquoi ne pas dire exactement les choses ?

M. BAGUET

Monsieur MOUGIN va vous répondre, mais je dois vous dire, Madame BAUCHE, sur ce dernier point que lorsque nous allions lancer les travaux sur le théâtre, lorsque j'ai demandé aux services de la Ville de prendre en charge ce dossier après avoir réalisé d'autres investissements, ceux-ci ont analysé les documents votés. Vous pouvez me croire : ce jour-là, je n'étais pas content. Il m'a été expliqué qu'il était impossible de lancer les travaux, parce que cela présenterait des risques considérables sur le plan juridique. Le vrai problème se situe à ce niveau.

La délibération présentait un certain nombre de travaux et vous avez lancé à l'époque un marché complètement en décalage avec cette délibération. Si une entreprise déposait un recours, la Ville allait perdre. Donc je peux vous dire que Monsieur MEYER n'était pas très content. Il n'était pas convaincu au départ de cette situation juridique. Les conseils de Monsieur MEYER et les conseils de la Ville se sont rencontrés pour formuler un constat unanime. Chacun peut commettre des erreurs. Après avoir constaté l'impossibilité des travaux, le Directeur du théâtre a proposé, puisque nous allions prendre du retard de toute façon, un projet à la dimension des attentes et de ce qui avait été évoqué à l'époque, concernant le gradinage, etc. Devant le coût prévisionnel des travaux, l'ampleur du chantier avait été réduite.

Cette fois, quitte à reprendre le projet, nous proposons un projet répondant aux attentes du délégataire, tout à fait compétent, comme l'a souligné Jean-Pierre FOURCADE. Il a accompli un travail qui permet à notre théâtre de rayonner véritablement et nous avons le droit ou plutôt le devoir de lui offrir un outil correspondant à son ambition et à la Ville.

Le projet précédent s'appuyait sur un budget de 6 millions d'euros environ. Aujourd'hui, son montant s'élève à 8,4 millions d'euros et il correspond pleinement aux attentes de chacun. Il a fait l'objet d'un nombre important de réunions entre les services des affaires culturelles, les conseils de Monsieur MEYER et les autres services de la Ville. Tous ces acteurs ont travaillé sur ce dossier, qui est désormais carré, juridiquement, administrativement et techniquement. Il répond aux attentes du délégataire et de l'exploitant, mais aussi de la ville, qui a besoin d'un outil théâtral à la dimension de ses 115 000 habitants.

Nous ne vous racontons pas d'histoires, Madame BAUCHE. J'étais plutôt mécontent de ce contretemps, car je pensais pouvoir livrer le nouveau théâtre avant la fin du mandat. Quand j'ai appris que cela ne serait pas possible, je n'étais pas satisfait. Monsieur MOUGIN va maintenant répondre aux questions concernant le calendrier de l'opération.

M. MOUGIN

Il faut prévoir un délai d'un an environ pour la phase concours et études. Nous attendrons la fin de la saison 2015 pour lancer les travaux, donc en juillet 2015. Ils seront, si tout va bien, finis en septembre 2016.

M. BAGUET

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. Théâtre de l'Ouest Parisien - Délégation de service public - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure prévue par l'article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales - Autorisation donnée au Maire pour lancer la consultation correspondante

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération fait suite à la précédente.

Mes chers collègues, dans cette délibération, il vous est demandé d'approuver le maintien du principe de délégation de service public et d'autoriser le Maire à lancer la consultation correspondante. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir pourquoi le nombre d'abonnements est en diminution. En fait, cette très légère diminution ne traduit pas un phénomène particulier, de nature à interpeller la collectivité. Elle reste dans la fourchette de variation moyenne, à la baisse ou à la hausse, d'une saison culturelle à l'autre. Elle peut être liée à la situation économique, qui dissuade certains usagers de se rendre à des spectacles ou à une programmation culturelle ponctuellement plus ciblée. Ces éléments d'explication ne sont que des hypothèses et ne traduisent en rien une tendance significative.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance et l'élue non-inscrite ne prenant pas part au vote.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette DSP ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Emplacement réservé n°344 inscrit au PLU-Acquisition d'un local commercial et d'un fonds de commerce - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cet emplacement réservé n°344 a été inscrit au PLU de 2004. Il s'agit d'une parcelle sise 33 rue des Peupliers comprenant trois logements, un restaurant « L'auberge des Peupliers » et un commerce « Le bar à vin ». En 2006, la Ville a déjà acquis par voie de préemption le local commercial du restaurant. Aujourd'hui, les propriétaires des murs et du fonds de commerce du « Bar à vin » nous ont sollicités pour procéder à l'acquisition de cet emplacement réservé. De par les dispositions du code de l'urbanisme, nous devons accepter cette acquisition ou renoncer à l'emplacement réservé en cas de refus d'acquiescer. Cette dernière solution n'est pas l'objectif de la Ville.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'acquisition du local pour un montant global de 390 000 €, conforme à l'estimation des Domaines.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a réclamé un plan cadastral pour repérer l'emplacement de ce local. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances

L'élue non-inscrite s'est interrogée sur le devenir du local commercial. Il lui a été rappelé que la Ville se trouve dans l'obligation d'acheter, conformément au PLU, dès lors que le propriétaire lui fait une proposition conforme à l'évaluation des Domaines. Avis favorable de la Commission, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres membres de la Commission ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Monsieur FOURCADE, Monsieur ASKINAZI. Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. FOURCADE

Monsieur MOUGIN a raison. La Ville est bien obligée d'acheter lorsque le propriétaire lui en fait la proposition, dans la mesure où il s'agit d'un emplacement réservé. La question porte sur ce que la Ville compte faire avec cet emplacement.

M. BAGUET

Monsieur ASKINAZI ? Allez-y donc, Madame KLEIN.

Mme KLEIN

Il nous a été expliqué qu'il s'agissait de réaliser à cet endroit une sente piétonne entre la rue des Peupliers et la rue du Fief. Je voulais simplement vous demander ce qui était prévu pour la sécurisation de cette sente piétonne ? Prévoyez-vous un équipement de vidéo-surveillance ou un éclairage particulier ?

M. MOUGIN

Cet emplacement réservé inscrit au PLU de 2004 doit permettre la réalisation d'une sente entre la rue du Fief et la rue des Peupliers. Ce projet est peut-être même antérieur au PLU de 2004. Je ne le sais pas, mais je comprends bien que le projet a pour finalité de désenclaver ce quartier qui forme un îlot très large. Sur le plan urbain, il est intéressant de contribuer à cette ouverture. Au-delà, des acquisitions de ce type sont toujours très longues. La Ville est ainsi propriétaire d'une crêperie rue des Quatre-Cheminées depuis 10 ou 15 ans, car le dossier ne progresse que très lentement.

En l'occurrence, l'objectif est de créer une sente, en concertation avec les riverains. J'ai reçu à plusieurs reprises des riverains favorables à ce projet, tandis que d'autres s'y opposent. Des personnes travaillant dans la ZAC du Point du Jour désirent voir cette sente s'ouvrir pour accéder au quartier sud plus facilement. Il va donc falloir procéder à une importante concertation et recueillir l'ensemble des demandes des riverains. Il est en tout cas certain que cette sente, d'une largeur de 4 mètres, sera réservée aux circulations douces. Dans la mesure où il s'agit d'un passage long et étroit, il sera nécessairement sécurisé, notamment en hiver et la

nuit. On peut imaginer de multiples dispositifs, par exemple la vidéo-surveillance, mais aussi un dispositif de fermeture de la sente la nuit. Nous verrons cela avec les riverains et les futurs utilisateurs, mais nous n'en sommes pas encore là. Il nous faudra réaliser encore de nombreuses acquisitions avant de parvenir à une totale maîtrise du foncier.

M. BAGUET

Avec Jean-Pierre FOURCADE, nous avons évoqué la crêperie à laquelle il vient d'être fait référence. J'ai retrouvé la délibération de 2003 actant cette acquisition à la ville de Saint-Pierre-de-Nemours. Je ne sais pas pourquoi la ville de Saint-Pierre-de-Nemours était propriétaire d'une crêperie rue des Quatre-Cheminées. La crêperie est toujours ouverte. Le bailleur étant parti à la retraite, nous avons trouvé des jeunes pour reprendre la gestion dans le cadre d'un appel d'offres.

Pour répondre à Madame KLEIN, je voudrais souligner que tout ceci va prendre du temps. En effet, par cette même délibération de 2003, la Ville achetait la sente 69, rue de Billancourt-92, rue d'Aguesseau. Il nous reste encore un bien à acquérir dans ce cadre. La procédure est donc en cours depuis 11 ans.

En tout cas, nous avons l'obligation d'acheter, ainsi que cela a été rappelé. Nous achetons donc et nous verrons ensuite quelle forme prendra le projet dans le détail. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

22. Groupe Scolaire Billancourt - Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec la SPL Seine Ouest Aménagement pour la réalisation et l'exploitation de sondages

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire,

Nous nous situons maintenant devant le groupe scolaire Billancourt dont tout le monde sait que sa construction relève du début du siècle dernier. Vous vous souvenez aussi qu'à la suite des projets que nous avons présentés à la communauté scolaire et au Conseil municipal, l'ensemble de nos interlocuteurs s'étaient émus des risques potentiels sur les bâtiments de cette école au passé et à l'architecture remarquables. C'est la raison pour laquelle, le 13 décembre 2012, nous avons décidé de faire table rase des décisions antérieures pour revenir devant la communauté scolaire, rediscuter des aménagements et des travaux d'amélioration.

Ces discussions ont donné lieu à la mise au point d'un programme sur lequel nous pouvons dire aujourd'hui qu'il fait consensus. La Direction régionale des affaires culturelles doit encore faire parvenir certains avis, mais il est acté que nous devons conserver une partie des bâtiments et moderniser parallèlement et mettre en sécurité absolue l'ensemble des bâtiments.

Il nous est apparu important, afin de ne pas prendre de retard

sur le démarrage des futurs travaux, de lancer, avant même la réception des avis de la DRAC, toute une campagne de sondages qui permettra notamment de s'assurer de la faisabilité du projet visant à surélever certains bâtiments. Ceci doit être réalisé avant le début des travaux et nous permettra d'estimer plus finement les coûts.

C'est la raison pour laquelle je vous propose aujourd'hui d'autoriser le Maire à signer la convention jointe à cette délibération. Elle donne mandat à la SPL pour une maîtrise d'ouvrage déléguée et pour lancer ces travaux de sondage pour un montant de 62 475 euros HT. Je passerai encore une fois sur le montant TTC, la rémunération de la SPL s'élevant à 7 % du montant prévisionnel.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a posé une question concernant les horaires de réalisation des sondages. Il a donc été précisé que les sondages seraient effectués dans la mesure du possible pendant les congés scolaires ou en dehors des horaires scolaires. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

L'élue non-inscrite a demandé à avoir transmission du projet de rénovation de l'école. La Commission a émis un avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Oui, Monsieur BAROLI et Madame SHAN.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet avance, ce qui est une bonne chose. Je voudrais toutefois faire quelques observations. Monsieur MOUGIN a évoqué la communauté scolaire. Je pense que, dans la délibération, il serait important de parler de la communauté éducative et, notamment de ne pas oublier les parents d'élèves qui ont fortement contribué à la mise en place de ce projet. Je voudrais également savoir s'il serait possible d'obtenir quelques informations précises sur les conclusions de la DRAC. On nous dit qu'elles vont être prochainement transmises à la Ville. Il serait bon de savoir ce que nous allons garder dans cette école. Concernant la définition du programme, je pense que deux éléments ont été oubliés.

Le 13 décembre 2012, le conseil d'école dans son ensemble avait énormément insisté sur la préservation de la superficie des cours. Or, le programme qui nous est présenté ne précise pas la superficie des cours. Il est fait mention de l'optimisation du fonctionnement des deux établissements, maternelle et primaire. Il

me semble qu'il serait bon de l'inscrire.

Par ailleurs, j'estime qu'on oublie souvent dans ce type de projet un certain public. Il faut aussi donner aux personnels travaillant dans les services des conditions de travail agréables. Il me semblerait bon de prévoir pour ces personnes un local adéquat.

Voilà les deux observations que nous souhaitons faire. En fonction de vos réponses, nous verrons si nous votons pour le projet ou si nous nous abstenons.

Mme SHAN

Il n'était évidemment pas question de connaître les horaires précis auxquels seront réalisés les sondages, mais il s'agissait de savoir s'ils allaient débiter lors des prochaines vacances scolaires ou s'ils allaient commencer l'été prochain.

Ensuite, la délibération est assez générale et le détail figure dans la convention avec la SPL. Il est intéressant de constater que le projet initial, un peu extrême, puisqu'il consistait à raser les bâtiments, a été modifié. Il manque une indication sur la superficie des cours de récréation. Par ailleurs, nous estimons que ces textes sont bien littéraires et il est assez difficile de se figurer ce qui est préservé. On fait par exemple mention du « bâtiment du milieu », mais il est difficile, pour ceux qui ne connaissent pas bien les lieux, de se figurer de quoi il s'agit. C'est la raison pour laquelle j'avais réclamé un plan masse identifiant les parties de l'école qui étaient susceptibles d'être modifiées.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, nous sommes heureux de constater que le fond de l'école résiste pour l'instant à la destruction et que l'on décide enfin de réaliser une étude de faisabilité. Il est tout de même un peu inquiétant de lire qu'on s'apprête « à vérifier la faisabilité technique de l'étude d'insertion urbaine, relativement à la surélévation d'un étage du bâtiment de 1916 ». Le plus important, si l'on tient à surélever, serait de vérifier comment cela est possible. Évidemment, cela sera possible, mais la technique sera adaptée aux bâtiments en question, aux sols, etc.

Nous nous réjouissons de ces sondages. Nous allons donc voter cette délibération. J'espère toutefois qu'il n'y a pas d'arrière-pensées concernant la possible destruction de ce bâtiment en U, si les études de faisabilité technique faisaient apparaître des problèmes. Faites des sondages et déterminez comment il est possible de surélever d'un étage, en préservant le caractère de cette école datant de 1916. Tout ira alors pour le mieux. Je l'ai demandé lundi dernier et tous semblent aujourd'hui réclamer des détails supplémentaires. Il serait bon que les élus bénéficient de plans et que vous nous en disiez plus rapidement. En tout état de cause, nous allons voter cette délibération.

M. BAGUET

Monsieur MOUGIN va vous répondre.

M. MOUGIN

Je répondrai en trois points. Tout d'abord, s'agissant des exigences terminales de la DRAC, il faut savoir que nous ne la rencontrerons qu'au début du mois de janvier, pour définir exactement leurs exigences et les possibilités que nous pouvons mettre en œuvre pour satisfaire ces exigences.

Ensuite, je voudrais répondre à Monsieur BAROLI et à Madame SHAN, qu'il ne s'agit ici que d'une campagne de sondages. Nous n'en sommes pas encore à la définition du programme. Nous avons déjà travaillé le programme et nous le retravaillerons. Il a été très discuté et très débattu vendredi dernier avec la communauté scolaire, en présence de Madame BRU-NEAU. Les parents d'élève, le monde éducatif, la direction de l'établissement et tous les acteurs qui interviennent au quotidien dans cet établissement étaient présents. Je ne crois pas que je me trompe lorsque je parle de ces personnes comme étant « la communauté scolaire ».

Pour en revenir aux sondages, sachez qu'ils débiteront aux vacances de février et nous obtiendrons les résultats au mois de mars. Nous connaissons alors précisément la nature des travaux que nous pourrions engager. J'ajoute que les résultats ne sont pas connus d'avance. Si on peut aller aujourd'hui sur la Lune et sur Mars, dans certains vieux immeubles de Boulogne-Billancourt, on s'aperçoit qu'il est parfois impossible de surélever les bâtiments. Cela peut arriver et c'est bien l'objet de cette campagne de sondages. Nous sommes là dans le cadre de la recherche de données objectives en vue d'atteindre un objectif commun.

M. BAGUET

Je crois que vous allez plus vite que la musique. Nous étions partis d'un projet qui n'a pas fait l'unanimité. Donc nous sommes repartis de zéro. A l'heure actuelle, un point est déjà acquis. Nous sommes d'accord sur le programme, à savoir une école maternelle séparée d'une école élémentaire, pour des problèmes relatifs à la sécurité des bâtiments. Nous savons aussi que nous voulons une école maternelle de dix classes et non neuf. Nous savons aussi que l'école élémentaire devra compter 18 classes. Nous savons aussi que nous voulons créer une crèche de 45 berceaux et non 20. Nous savons que nous voulons un gymnase aux normes. Nous savons que nous voulons des surfaces de cours au moins égales à celles qui existent aujourd'hui.

Nous nous sommes mis d'accord sur tous ces points. Lors de la réunion à laquelle faisait allusion Monsieur MOUGIN, en présence de Madame BRUNEAU, de l'ensemble des services et de la DGAL et de la communauté éducative au sens large, il s'est dégagé un consensus sur le programme. On connaît donc le programme et il n'y a pas de problème sur ce point.

Ce que nous ne connaissons pas encore de manière précise, ce sont les attentes de la DRAC. Nous savons qu'elle est prête à sacrifier les bâtiments construits dans les années 70 et 50. Les bâtiments rajoutés au milieu n'ont aucun caractère historique. Nous étions d'accord avec la DRAC pour conserver quoi qu'il se passe le bâtiment donnant sur la rue de Billancourt. Le reste

devait faire l'objet de négociations. Toutefois, pour réaliser le programme tout en conservant un maximum de bâtiments datant de 1916, il nous fallait bien réaliser des sondages.

Madame JEANTON, de la DRAC, m'avait demandé à l'époque, de manière officieuse, de trouver une solution pour gagner des mètres carrés tout en conservant le U en meulière existant avec la cour au milieu et étudier une surélévation dans le même style, c'est-à-dire en meulière. Nous n'avons aucune idée du coût, mais nous nous doutons déjà du fait que le projet va coûter très cher. Pourquoi pas ? Il nous faut en tout cas trouver un projet convenant à la Ville, à la communauté éducative et à la DRAC. Pour cela, nous avons besoin d'éléments techniques.

Si les sondages nous révèlent que le sol ne peut supporter un étage supplémentaire, il nous faudra revoir complètement le programme. En effet, si la DRAC exige de conserver en l'état les bâtiments et que nous ne pouvons construire un nouvel étage, il nous faut tout changer et repartir de zéro.

Pour ne pas perdre de temps, nous vous demandons dès aujourd'hui l'autorisation de signer cette convention avec la SPL pour réaliser des sondages au mois de février. J'ai demandé un rendez-vous à la nouvelle DRAC qui a été nommée récemment. En attendant les résultats des sondages, les services vont poursuivre les échanges. Lorsque nous aurons toutes les réponses techniques, nous aurons fait un pas de plus. Nous verrons s'il est possible de faire un nouvel étage. Restera alors à étudier la question financière, qui s'avèrera ardue.

Les parents d'élèves avaient simplement soulevé une inquiétude concernant le calendrier. Ils craignaient un déménagement dès septembre 2014. Il est vrai que je souhaitais plutôt accélérer le calendrier. A Boulogne-Billancourt, nous avons la chance d'avoir un ancien collège, le collège du Vieux Pont, en capacité d'accueillir tout le groupe scolaire. Nous avons réalisé 8 millions d'euros de travaux très rapidement pour qu'il puisse accueillir cinq classes. Celles-ci y travaillent dans de bonnes conditions. Les parents d'élèves ont visité le collège du Vieux Pont. Ils en sont retournés ravis et enchantés.

Il nous faut encore toutefois régler la question du cheminement des enfants. C'est une question d'investissement et il nous serait possible de mettre à disposition du personnel municipal en plus. Je voudrais toutefois éviter que les classes soient déplacées pendant trois ans. Il serait préférable de caler le calendrier avec la durée réelle des travaux. Je rappelle que ce bâtiment de l'ancien collège avec ses 23 classes, est destiné à d'autres projets par la suite, dans le domaine scolaire ou dans le domaine associatif. Il serait dommage que ce bâtiment reste vide pendant huit mois, c'est-à-dire pendant quasiment une année scolaire.

Les parents d'élèves sont inquiets du fait de la réforme des rythmes scolaires. Ne rajoutons pas de l'inquiétude à l'inquiétude. Régions déjà les problèmes techniques autour de l'école Billancourt. Régions le problème de la réforme des rythmes scolaires et nous verrons bien par la suite. En tout cas, le climat s'est apaisé et nous avons tous l'envie de voir aboutir le projet, dans le

respect de l'architecture de l'école. Monsieur BAROLI.

M. BAROLI

Compte tenu de vos explications et du fait que nous sommes maintenant rassurés sur la superficie des cours, nous voterons cette délibération. Nous vous demanderons simplement de veiller aux conditions de travail du personnel et des services de l'école.

M. BAGUET

Je suis d'accord. J'ai déjeuné avec les enfants. En tout cas, j'insiste sur le fait que les acteurs veulent maintenant que nous menions un projet pour cette école. Nous avons franchi une étape collective. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. ZAC Seguin - Rives de Seine - Ilot V - Acquisition du terrain - Avenant à la promesse de vente du 22 février 2007 - Autorisation donnée au Maire pour signer avec la société Immobilière d'Epone l'acte afférent

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

L'îlot V qui se situe dans la ZAC Seguin Rives de Seine a fait l'objet d'une délibération en décembre 2006, autorisant le Maire à acquérir ce terrain auprès de la société immobilière d'Epone en vue d'y édifier le cinquième collège dont nous parlions plus tôt, pour un montant de 9 millions d'euros HT indexables.

Une promesse de vente avait été signée en février 2007, prévoyant un paiement comptant au jour de la signature de l'acte définitif. En réalité, il est apparu plus intéressant de pouvoir se libérer d'une première partie (pratiquement 50 %) qui sera versée le plus tôt possible, afin de limiter les conséquences de cette indexation, et de verser un acompte d'un montant de 5 790 000 euros HT qui permettra en outre de faire face aux différents coûts de dépollution et de démolition.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention initiale prévoyant ce premier paiement de 5 790 000 euros HT et le solde de 4 495 000 euros au moment de la signature. Ce décalage de paiement nous permettra au passage d'économiser quelques euros.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a souhaité savoir ce qui était prévu concernant la délégation de service public de la fourrière qui était affectée sur ce bâtiment. Il a été précisé que cette affectation a été abandonnée dans le cadre de la DSP. Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le dossier ? Monsieur BAROLI.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons qu'être satisfaits de la création de ce cinquième collège. Nous étions tous deux d'accord pour la construction de cet équipement. Les réserves ne venaient pas de la Ville, mais du Conseil général. Celui-ci a-t-il évolué sur ce dossier ? Il s'agit en effet d'une véritable nécessité compte tenu des évolutions démographiques sur la Ville.

Mme SHAN

C'est une bonne nouvelle à double titre. Le 10 juillet 2010, vous nous aviez annoncé que « Le conseil général des Hauts-de-Seine renonçait définitivement à construire un collège sur le Trapèze ». Il semblerait qu'il soit revenu sur cette décision. Par ailleurs, il ne me semblait pas être une bonne idée d'installer la fourrière municipale sur un parking, au bord d'un axe qui est étroit, engorgé le matin et le soir. En Commission, nous ne nous sommes pas inquiétés sur le devenir de la délégation de service public. Il s'agissait d'en vérifier la compatibilité.

M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je voudrais dire que c'est un dossier de plus qui arrive à maturité. Longtemps, nous avons envisagé d'y installer un collège privé. C'était une demande de la Ville et des équipes municipales successives. Malheureusement, la direction de CESEN s'y est opposée, considérant que la Ville disposait déjà suffisamment d'établissements confessionnels.

Nous avons relancé le Conseil général. Ses membres avaient observé que la capacité d'accueil des collèges boulonnais représente 2 400 élèves. Or, près de 2 000 élèves étaient scolarisés. De fait, Madame BALKANY avait expliqué qu'elle réétudierait l'opportunité de la construction d'un nouveau collège lorsque la Ville se rapprocherait de ce seuil de 2 400 élèves. Nous avons constaté un petit différentiel avec les chiffres du Conseil général, dans la mesure où le collège Landowski avait été construit pour 900 élèves à l'origine. Je ne suis pas sûr que l'on continue à construire aujourd'hui des collèges de 900 places. Au fil des années, ce collège a été réhabilité pour en faire un collège de 700 places. Si l'on considère que ce collège peut accueillir 700 élèves, en plus des 600 élèves de Jean Renoir, des 600 élèves de Jacqueline-Auriol et les 500 du collège Bartholdi, la capacité d'accueil atteint 2 400 élèves.

Sur Boulogne-Billancourt, à l'heure actuelle, ce sont près de 2 300 élèves qui sont scolarisés dans les collèges. Nous nous approchons donc du seuil de 2 400 élèves. Aujourd'hui, le Conseil général considère qu'il faut réétudier ce dossier très sérieusement. C'est la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas prendre de retard et nous retrouver avec un site occupé par la fourrière. Nous trouverons donc une solution pour la fourrière, même si la solution qui avait été choisie était à bien des égards la solution idéale. En effet, il s'agit d'un parking à l'heure actuelle. Cette solution avait aussi l'avantage de libérer des espaces sous le lycée Couchot et des espaces au Pont de Sèvres. Je vous rappelle que nous avons un immense projet de sectorisation des parkings au Pont de Sèvres, avec 2 000 places à l'heure actuelle, que nous souhaitons rendre indépendantes.

La Ville à terme conserverait un parking public de 800 places. Je crois que c'est une bonne formule.

Au-delà, nous ne prenons pas de risques avec le lycée comme avec le collège. Nous devons être prêts et il faut que nos terrains soient disponibles. Nous démarrons à la fois la construction du lycée et le projet du collège. Nous vous soumettons donc cette délibération pour bien montrer à l'entreprise Renault que nous sommes déterminés à aller jusqu'au bout. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

24. ZAC Seguin Rives de Seine - Foyer d'hébergement l'Olivier - Cession de la parcelle du 20, rue de Meudon - Acquisition en VEFA du futur foyer - Modification des modalités de la vente et de l'acquisition - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est en fait la conséquence du fait que le terrain A5 de la ZAC Seguin Rives-de-Seine, c'est-à-dire le terrain de la future emprise du lycée devait initialement accueillir à titre temporaire le foyer l'Olivier dans le cadre de la construction d'une parcelle remembrée située 20, rue de Meudon îlot Y de ladite ZAC, le 20, rue de Meudon appartenant à la Ville et l'îlot Y appartenant à la société Renault. L'ensemble doit faire l'objet d'une opération de construction d'un îlot à l'image de ceux existant sur la ZAC.

La nouvelle de la construction future et du démarrage des travaux prochains du lycée va à l'encontre de cette occupation temporaire par le foyer. Aussi, la Ville s'est rapprochée des différents intervenants dans la construction de cet îlot et il a été décidé que, plutôt que de passer par une phase transitoire d'installation du foyer l'Olivier sur le terrain A5, la construction de cette parcelle remembrée commencerait par l'îlot Y, sur lequel le promoteur Crédit agricole immobilier – Nacarat construirait ses immeubles avec, à l'intérieur, une coque brute de béton destinée à accueillir le foyer l'Olivier. Cette coque brute sera rachetée en VEFA par la Ville. Une fois aménagée, le foyer pourra déménager et le promoteur pourra démarrer ses travaux sur le terrain résiduel.

C'est la raison pour laquelle, comme nous échappons à une phase transitoire de construction-démolition sur le terrain A5, le coût de cette opération est réduit, ce qui nous permet de réaliser quelques économies. C'est l'ensemble de cette opération qui vous est présenté dans cette délibération, par laquelle il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à cette opération. J'espère avoir été clair sur cette opération un peu complexe.

M. LABRUNYE, rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission de l'urbanisme et des travaux, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur VINCENT. C'est tout. Allez-y.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, je crains que les explications de Monsieur MOUGIN n'aient pas été parfaitement claires à nos yeux. Nous avons voté pour le principe de cette opération, mais l'évolution que vous nous présentez nous paraît assez embrouillée. Nous espérons que l'objectif de cette opération est atteint, mais nous n'arrivons pas à bien comprendre pourquoi tout cela se complique de cette manière. Notre groupe s'abstiendra par conséquent.

M. BAGUET

Merci. Laissez-moi vous expliquer. Monsieur VINCENT, à l'origine, la Ville dispose d'un foyer d'accueil dit de stabilisation de 700 m² en bungalows. Les promoteurs et Renault considéraient, compte tenu de la configuration du terrain, qu'il serait plus opportun d'utiliser le terrain actuel pour valoriser le site et ériger un immeuble avec une plus grande cohérence. La Ville a profité de cette situation, vis-à-vis de Renault comme vis-à-vis des promoteurs. Nous leur avons fait part de notre accord pour leur rétrocéder le terrain à la condition de gagner en surface pour ce foyer, en passant de 700 m² de bungalows à 1 000 m² en dur. Il s'agit là d'une opération blanche que nous avons votée à l'unanimité. Nous nous séparons de fait de 700 m² de bungalows contre 1 000 m² en dur.

Nous disposerons ainsi à l'avenir d'un centre d'accueil de 29 places, avec 21 lits de stabilisation destinés à des hommes, 3 autres pour des femmes et 5 lits pour l'accueil d'urgence (3 hommes et 2 femmes). Suite à la question de Madame EVEN, nous avons évoqué la chaîne d'insertion et la chaîne des per-

sonnes les plus exclues. C'est le début de la chaîne. Nous allons disposer d'un bâtiment aux normes et adapté, plus agréable.

La difficulté tient au fait que le promoteur avait prévu de construire sur la totalité du site dès le départ. Il a fait remarquer que ces pavillons en préfabriqué les gênaient. Nous avons proposé alors d'installer le foyer sur le terrain du lycée au moment où le dossier n'avancait que lentement, sans information précise ni calendrier. Par chance, le dossier s'est débloqué. Il n'était pas question de dire à la Région que nous avions attendue pendant des années que nous n'étions plus prêts désormais, parce que le terrain est occupé par le centre de stabilisation.

Il a donc fallu négocier une autre solution avec les promoteurs. Il a été acté de laisser les bungalows dans un premier temps, pour commencer le programme immobilier de l'autre côté de la rue Nationale pour construire l'immeuble dans lequel se trouvera le futur centre. Une fois le transfert réalisé, le promoteur pourra poursuivre le chantier sur la deuxième partie. C'est tout simple. Je vous assure qu'il n'y a pas de coup tordu. La Ville y est gagnante et l'opération s'accélère de fait, puisqu'on libère le terrain pour le lycée, en même temps que sont retrouvés les 1 000 m² en dur. Le foyer passera ainsi directement des préfabriqués au dur. Cela nous permet de faire quelques économies en évitant la phase intermédiaire consistant en une installation sur le terrain du lycée, qui aurait été à la charge de la Ville.

C'est vraiment tout simple. Nous reparlerons de ce dossier demain au Conseil d'administration de la SAEM, puisque ce point est à l'ordre du jour. Cette proposition a fait l'objet d'une négociation en bonne et due forme avec Renault et les promoteurs. Nous allons au final bénéficier d'un centre de 1 000 m² en dur.

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 24 est approuvée à l'unanimité.

25. Structures destinées à la petite enfance - Autorisation donnée au Maire pour signer diverses conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales et le conseil général des Hauts-de-Seine

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à signer diverses conventions avec la Caisse d'allocations familiales et le conseil général des Hauts-de-Seine afin de récupérer quelques concours financiers se rapportant au fonctionnement des multi-accueils « Les Mouettes », rue Heinrich, « Koufra », rue Koufra, et « Les Enfants du paradis », des concours financiers se rapportant à la création du multi-accueil « Molière », rue Molière, des concours financiers se rapportant au fonctionnement de la Maison ouverte, sise 115, rue d'Aguesseau, des concours financiers se rapportant au fonctionnement du « Relais assistants maternels » (R.A.M.), sis 32, place des Ailes.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer l'ensemble de ces projets de convention.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir si la Ville s'assure que les enfants accueillis dans les crèches d'entreprise sont prioritairement des Boulonnais. Il faut distinguer les crèches inter-entreprises correspondant à des investissements privés sur le territoire communal, sans lien particulier avec la Ville, des crèches gérées par des sociétés privées pour lesquelles la Ville maîtrise totalement, dans le cadre de marchés de gestion ou de délégation de service public, ou partiellement, dans le cadre d'achats de places, le lieu de résidence des familles. Dans ce contexte, il est confirmé que 100 % des enfants accueillis en crèche privée, suite à une décision de la Commission d'attribution, sont bien des Boulonnais. Par ailleurs, il est indiqué que, si aucune statistique ne permet de l'établir précisément, la majorité des enfants accueillis en crèche inter-entreprises sont Boulonnais, les parents choisissant ce mode de garde principalement lorsque leur domicile n'est pas trop éloigné de leur lieu de travail.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est approuvée à l'unanimité.

26. Personnel Communal - Mesures Diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte 10 points. Le premier point vise l'actualisation du tableau des effectifs. 61 postes budgétaires sont concernés. Le détail figure en annexe. Le deuxième point concerne le recrutement d'agents requérant des compétences particulières :

le renouvellement pour trois ans du contrat du chef du service administratif, fichiers et gestion des salles de la direction des Fêtes et Cérémonies,

le renouvellement pour trois ans d'un animateur-conférencier membre du service des musées municipaux de la direction de la Culture,

le renouvellement du contrat d'un ingénieur d'exploitation et de support au sein de la direction de l'Informatique pour une durée de trois ans,

le passage en CDI d'un agent spécialisé des écoles maternelles et le passage en CDI de trois éducateurs des activités physiques et sportives à temps non complet annualisé à hauteur de 17,51 heures hebdomadaires pour le premier, 17,53 heures pour le second et 15,29 heures pour le troisième.

Le troisième point propose la mise à disposition d'agents hors collectivité et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes. Il s'agit d'un rédacteur en tant que responsable à temps complet au COS, d'un directeur à hauteur de 100 % du temps de travail au CCAS, d'un adjoint administratif principal de première classe en qualité d'employé à l'ACBB à temps complet et de trois agents à temps complet au profit du Centre national du jeu (un attaché, un assistant de conservation principal de 2^e classe et un adjoint administratif de 1^{ère} classe).

Le quatrième point concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé par nécessité absolue de service ou utilité de service ou mise à disposition par convention d'occupation précaire avec astreinte. Il vous est proposé la mise à disposition d'un logement par convention d'occupation précaire avec astreinte à un agent entrant dans le dispositif du plan de sécurité de la Ville en tant que coordonnateur administratif, le Maire étant autorisé à signer cette convention.

Le cinquième point est relatif à la fixation du contingent annuel des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et des dérogations au dit contingent pour l'exercice 2014. Comme en 2013, il vous est proposé de renouveler pour 2014 l'engagement d'heures supplémentaires à 200 heures par agent. Des dérogations peuvent être accordées au regard des besoins spécifiques et à titre exceptionnel. En 2013, le volume avait été fixé à 9 000 heures. Il vous est proposé de fixer ce volume à 8 500 heures pour 2014.

Le sixième point concerne la fixation du taux de promotion applicable en matière d'avancement de grade. L'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'à l'exception du cadre d'emploi des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires, appartenant à l'un des cadres d'emploi régi par ladite loi pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi, est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par délibération après avis du comité technique paritaire, l'autorité territoriale restant libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement après avis des commissions administratives paritaires compétentes. Après avis du CTP du 13 décembre dernier, il vous est proposé de prolonger les dispositions prises précédemment et de fixer à 100 % le taux de promotion applicable en matière d'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2014, sauf évolution des textes et décision expresse de l'assemblée délibérante prise sur avis du CTP, ces dispositions seront reconduites par tacite reconduction d'année en année.

Le septième point concerne l'ajustement du régime indemnitaire. Un nouveau dispositif relatif au régime indemnitaire a été adopté par une délibération le 21 février 2013 pour les années 2013 à 2016 et un nouveau protocole d'accord signé en mars 2013. A ainsi été retenue l'instauration d'un système en deux part, une part fonction dédoublée et une part résultats.

A l'issue de plusieurs réunions de travail avec les organisations syndicales représentatives des instances paritaires de la Ville et afin de procéder à un ajustement en la matière, un projet d'avenant au protocole d'accord joint en annexe 4 a été élaboré, présenté et enfin adopté au CTP du 13 décembre dernier. Il vous est proposé d'en approuver les dispositions et d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Le huitième point porte sur l'ajustement du dispositif des astreintes, interventions et permanences. Il s'avère aujourd'hui à nouveau nécessaire de procéder à de nouveaux ajustements afin d'assurer une parfaite continuité du service public. Le dispositif s'étend aux agents de la direction de la Communication pour information aux administrés dans le cadre du plan de sécurité de la Ville, à l'ensemble des agents de la collectivité dans le cadre du plan grand froid, et à la direction de l'Accueil et de la Citoyenneté dans le cadre de l'accueil prioritairement des mariages ou autres manifestations si nécessaire.

Le neuvième point concerne la création du taux de rémunération pour des vacances de sage-femme et de psychomotricien. La direction de l'Action sociale, de la Santé et du Handicap souhaite recruter une sage-femme afin de réaliser des vacances dans le cadre des actions menées par l'Espace santé jeunes à hauteur de 3 heures 30 maximum par semaine. Il convient donc de créer un taux horaire de rémunération de vacances de sage-femme sur la base de traitements bruts annuels afférant au 1^{er} échelon du grade de sage-femme de classe normale et affecté d'un coefficient multiplicateur. Il vous est proposé de fixer ce taux à 1,70, portant ainsi la rémunération brute d'une vacation horaire à 18,11 euros à ce jour. Il vous est également proposé de recourir dans les crèches de la ville à des vacances de psychomotricien et, comme pour la sage-femme, de créer un taux horaire correspondant à ce jour à 15,04 euros.

Enfin, le dixième point, un peu technique, a trait à la reconnaissance de l'existence d'un centre de traitement automatisé de l'information (CATI), de l'organisation des examens professionnels de reconnaissance de qualification informatique, et de la fixation des modalités d'attribution de la prime de fonction informatique (PFI).

En application du décret 71-343 du 29 avril 1971, une prime spécifique peut être attribuée à un fonctionnaire au titre de l'exercice de fonction informatique. L'octroi de cette prime est soumis à trois conditions : être régulièrement affecté au traitement de l'information dans un centre automatisé de traitement de l'information, dans l'une des fonctions informatiques, être titulaire d'un grade n'excédant pas le niveau hiérarchique maximum prévu pour chaque fonction, avoir vu sa qualification retenue.

S'agissant de la Ville, une prime informatique est attribuée

depuis 1974 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1970 sans toutefois que l'évolution de la notion de centre automatisé ait été prise en compte. Les micro-ordinateurs individuels et les serveurs déconcentrés fournissent en effet aujourd'hui la majorité de la puissance de traitement.

Par ailleurs et malgré les régularisations effectuées consécutivement à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, sur les huit agents continuant à percevoir une prime informatique, certains qui seraient susceptibles de bénéficier de la PFI n'y sont pas éligibles, en l'absence notamment d'organisation d'examens professionnels de nature à reconnaître leur qualification.

Après l'avis du CTP du 13 décembre dernier, il vous est proposé de reconnaître l'existence d'un CATI au sein des services de la Ville, regroupant les services de la direction de l'Informatique et les unités pouvant être rattachées fonctionnellement à cette direction. Il vous est également proposé d'autoriser le Maire à ouvrir aux agents relevant d'un grade de la filière technique affectés au CATI des examens professionnels de reconnaissance de qualification informatique. L'organisation de ces examens relevant de la collectivité et aucun cadre légal n'étant apposé, il est proposé d'opter pour une seule épreuve orale par examen et de prévoir un jury unique, dès lors que plusieurs examens seraient organisés la même année.

Il est enfin précisé que l'attribution de la PFI pourra être accordée aux agents titulaires et non titulaires dans les conditions précitées du décret susvisé.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir dans quelle discipline les trois éducateurs sportifs vont être recrutés. Il est expliqué qu'il s'agit de trois éducateurs aujourd'hui vacataires qui, dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire vont bénéficier pour deux d'entre eux d'un CDI et pour le troisième d'un CDD, dans l'attente de pouvoir bénéficier également d'un CDI dès qu'il aura rempli les conditions.

Par ailleurs, le groupe @lternance souhaite savoir si la prime versée dans le cadre du CATI est nouvelle ou si elle sera rétroactive. Il est indiqué qu'il ne s'agit effectivement pas d'une nouvelle prime. Pour pouvoir appliquer une unicité de traitement en faveur des agents appartenant à ce service et donc à verser au personnel nouvellement recruté, il est nécessaire de reconnaître la DSI comme CATI pour remplir la condition nécessaire à l'organisation d'un examen professionnel, dont la réussite ouvre droit à la prime.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que l'élue non-inscrite n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, le groupe Majorité rassemblée votant pour, les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Pour raccourcir les débats, je me contenterai de donner la position du groupe. D'une part, nous nous attendions à un tableau des effectifs quelque peu comprimé pour tenir compte de la stabilisation de l'effort fiscal et de la stabilisation des tarifs et de l'augmentation des investissements. D'autre part, nous avons toujours été opposés au recrutement d'agents requérant des compétences particulières. Par conséquent, nous nous abstenons sur les points 1 et 2 et nous voterons les points 3 à 10.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. A chaque fois, Monsieur FOURCADE, nous expliquons que les agents requérant des compétences particulières sont, pour la plupart, au service de la Ville depuis très longtemps. Nous régularisons simplement leur situation. Vous avez recruté bon nombre d'entre eux. Je veux bien que vous vous y opposiez, mais...

M. FOURCADE

intervention micro éteint.

M. BAGUET

Ce n'est pas possible. La loi a été modifiée avec les contrats GALLANT. C'est François SAUVADET qui avait lancé un plan de titularisation contre la précarisation des emplois de la fonction publique, le 12 mars 2012. Aujourd'hui, nous devons choisir entre nous séparer de personnes qui ont été au service de la Ville pendant une dizaine d'années, bien qu'il s'agisse de bons agents, ou les titulariser. Nous les gardons, parce qu'ils sont bons et qu'ils rendent des services à la population. Sous cette réserve, je mets aux voix la délibération.

Vote par article :

Articles 1 et 2 : approuvés à l'unanimité

Abstention : 10 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI)

Articles 3 à 10 : approuvés à l'unanimité

27. Bibliothèques municipales - Convention avec l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) - Approbation et autorisation

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est proposé de signer une

convention de partenariat avec l'Association des bibliothécaires de France (ABF). La médiathèque Landowski accueillera ainsi quatre fois dans l'année des stagiaires en formation. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur la convention avec l'ABF ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix.

La délibération n° 27 est approuvée à l'unanimité.

28. Programmation culturelle - Manifestation consacrée à l'aviation - Conventions de prêts d'œuvres avec diverses institutions - Approbation et autorisation

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

A partir de fin janvier prochain, la Ville vous présentera une exposition patrimoniale destinée, entre autres, à mettre en lumière son passé lié à l'aéronautique. Dans cette délibération, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions de prêt avec la société Renault et le Conservatoire national des arts et métiers. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

L'élue non-inscrite souhaite connaître le nom des sociétés contactées. Hormis Renault et le CNAM, aucune autre société privée n'a établi de convention avec la Ville dans le cadre de cette exposition. Il est toutefois à noter que le Musée de l'air du Bourget est également partenaire de cet événement. Par ailleurs, la Ville sollicitera prochainement la société Dassault Aviation pour le prêt d'un document complémentaire permettant d'enrichir le contenu de l'exposition. Jean-Michel TISSEYRE souhaite préciser qu'en tant que collaborateur de Renault, il ne prend pas part au vote.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, seul le groupe Majorité rassemblée votant pour.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas. Je vous confirme que la rue Marcel Dassault à Boulogne-Billancourt a accueilli l'usine Marcel Dassault. Je viens donc de signer un courrier au Président Directeur général du groupe Dassault Aviation pour lui demander de bien vouloir nous transmettre des documents sur l'histoire de l'entreprise. Il serait idiot de faire une exposition sur l'histoire de l'aviation sans associer l'entreprise Dassault. Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est approuvée à l'unanimité.

29. Musées municipaux - Donations - Acceptation et autorisation

Mme Isaure de BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

J'ai le plaisir de soumettre à votre approbation l'entrée de nouvelles œuvres au M-A30 / musée des Années 30, arrivées par donations. Elles proviennent de l'Association des amis du musée des Années 30, de Monsieur et Madame Jean-Yves ALNOT, de Madame Marie-Edith CORNELIUS, de Monsieur Jean-Emmanuel DERNY et de Monsieur Pierre GEFTMANN. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces donations ? J'imagine que non. On peut remercier les donateurs. Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est approuvée à l'unanimité.

30. Espace Santé Jeunes - convention de partenariat avec l'Association Trisomie 21 - autorisation donnée au Maire pour signer ladite convention - Service Santé - Activités et missions du service - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des financements auprès de l'Etat, de la Région, du Département, de partenaires institutionnels et mécènes, et signer les actes afférents

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Nous revenons à l'Espace santé jeunes. J'aurai du mal à être aussi bref que ma collègue, mais je vais essayer d'y parvenir. Cette délibération est double. Dans la première partie de cette délibération, il est précisé que l'Espace santé jeunes coordonne des actions collectives visant à prévenir les conduites à risques.

Néanmoins, les élèves en situation de handicap échappent à ces initiatives, du fait de leur faible intégration en milieu ordinaire. Pourtant, l'accès à ces apprentissages est fondamental pour ces jeunes qui vivent les mêmes transformations à l'adolescence que les autres de leur âge.

C'est pourquoi, il nous a semblé important de formaliser un partenariat avec l'association Trisomie 21 destiné à valoriser le travail mené à leur attention.

La deuxième partie de la délibération tient en une demande de subvention classique pour la coordination des actions de promotion de la santé en partenariat avec les acteurs locaux pour le fonctionnement de l'Espace santé jeunes.

Mme BONDOUX, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable à l'unanimité.

Mme LAVARDE-BOEDA, rapporteur de la commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je vous donne en complément quelques chiffres concernant le fonctionnement de l'Espace santé jeunes. 820 jeunes ont été accueillis en 2010, 1 216 en 2011 et 1 438 en 2012. Ces chiffres illustrent l'importance de la demande. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 30 est approuvée à l'unanimité.

31. Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur de jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans

Mme Nathalie BILLARD, conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Pour la seconde édition des bourses de l'Initiative 2013, sept jeunes Boulonnais ont déposé un dossier de candidature, dont quatre dossiers finalisés et présentés devant la commission d'attribution.

Après examen des dossiers, et audition des candidats la commission d'attribution a décidé de retenir les quatre projets, qui vous sont présentés dans le tableau joint en annexe.

Je vous propose d'approuver le choix de la commission, qui permettra à quatre jeunes Boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la réalisation de leurs projets, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 1 500 €. Je vous remercie.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite connaître le retour d'expérience des précédentes bourses. Le Conseil municipal du 4 juillet dernier avait émis un avis favorable à l'octroi d'une bourse de l'Initiative pour quatre porteurs de projets boulonnais. Après vérification, il est précisé que trois de ces projets ont été achevés l'été dernier, conformément aux objectifs fixés. Le quatrième qui s'inscrit sur un temps plus long est en cours de réalisation. Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 31 est approuvée à l'unanimité.

32. 4L Trophy - Attribution d'aides financières en faveur de 6 équipages Boulonnais

Mme Nathalie BILLARD, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,
La prochaine aventure se déroulera du 13 au 23 février 2014.

Il vous est donc proposé que la Ville participe à cet événement en apportant une aide financière aux équipages inscrits au raid.

Cette année, 6 dossiers ont été reçus et répondaient tous aux critères d'admission.

En contrepartie de l'aide financière de la Ville, les équipages devront accepter de :

- apposer sur leur véhicule le logo de la Ville,
- participer avec leur véhicule à la cérémonie de pré-départ organisée par la Ville,

Le 13 novembre 2013, la Commission d'examen des dossiers a analysé et validé les projets présentés dans le tableau joint en annexe. Le montant à allouer à chaque jeune Boulonnais a été porté à 750 euros.

Ce dispositif permettra à 6 équipages Boulonnais de bénéficier

d'une aide importante pour la réalisation de leur projet. La participation de la Ville représente une dépense globale de 6 000 euros.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur le 4L Trophy ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 32 est approuvée à l'unanimité.

33. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'exercice 2014

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

De manière à ne pas nuire à l'activité des associations pendant la période nous séparant du vote du budget 2014, il vous est proposé d'acter le versement des subventions de fonctionnement et/ou d'investissement pour les 29 associations dont la subvention globale dépasse 23 000 euros. Seul 25 % du montant sera versé, exception faite de 7 structures sous convention particulière. 191 associations sont soutenues financièrement par la Ville. Il convient bien sûr d'ajouter les 280 000 euros versés aux établissements publics, à savoir le CCAS et la Caisse des écoles. Pour répondre de manière précise à une question posée lors de la Commission des finances, en retenant un périmètre comparable d'un exercice à un autre – par périmètre comparable, j'entends les subventions versées aux associations hors subventions exceptionnelles du type contrat olympique, montée sportive et hors subventions d'investissement, qui sont soumises à un rythme très particulier, et en ajoutant les subventions versées à l'Office de tourisme, les mises à disposition de personnel et le CUCS –, le montant inscrit au budget 2014 est de 6,69 millions d'euros, soit un montant tout à fait identique et comparable à celui de l'année 2013.

Aujourd'hui, vous autorisez le Maire à verser l'équivalent de 3,2 millions d'euros, soit la totalité ou une partie des subventions, en fonction de la convention signée entre la Ville et l'association.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance, n'ayant pu participer au groupe de travail sur l'attribution des subventions, regrette l'annulation de la

Commission des finances élargie. Il est expliqué que cette annulation est le souhait du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt et du groupe des non-inscrites qui, à l'issue de la première session de travail, n'ont pas jugé nécessaire le maintien d'une commission des Finances élargie. Avis favorable de la commission des Affaires générales et sociales, les groupes @lternance, Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non-inscrite n'ayant pas pris part au vote.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance s'est fait préciser le montant global des subventions qui seront versées au budget 2014 qui, comme l'a précisé Madame LAVARDE-BOEDA, est équivalent à celui versé en 2013. Avis favorable de la Commission, les groupes Majorité rassemblée et @lternance votant pour, les autres membres ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Monsieur FOURCADE, Monsieur BAROLI, Madame EVEN, Madame SHAN, Madame BAUCHE et Monsieur VINCENT. Allez-y, Monsieur FOURCADE.

M. FOURCADE

Ayant participé à la réunion spéciale dans laquelle les adjoints sont venus présenter leurs projets, nous sommes favorables à l'ensemble des subventions sauf celle qui concerne le Cirque en chantier. Nous trouvons en effet qu'il n'est pas tout à fait décent que des fonds publics aillent financer une opération de cirque, qui est une opération commerciale. Il était présenté dans le dossier une subvention de 150 000 euros. Nous constatons qu'elle a été réduite à 75 000 euros, peut-être avec la perspective d'une nouvelle subvention de 75 000 euros en cours d'année. Je suis en tout cas tout à fait opposé à cette subvention au Cirque en chantier.

La Ville aura dépensé en trois ans 375 000 euros pour cette organisation. Je trouve que cette utilisation des deniers publics n'est pas convenable.

M. BAROLI

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Nous regrettons l'absence de documents complémentaires présentant de manière synthétique la vie des différentes associations de notre Ville, comme les années précédentes. Au vu des moyens techniques existants, il aurait certainement été possible de le faire.

Monsieur le Maire, je voulais également vous dire que j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre discours à l'Assemblée générale de l'ACBB. Vous avez conclu en disant : « Je vous dirai, Président, qui ne votera pas votre subvention ». Je dois vous dire que nous nous sommes sentis un peu visés. Nous voterons cette subvention, car nous croyons au sport à Boulogne-Billancourt, et nous n'avons pas besoin d'intermédiaires pour aller expliquer au Président de l'ACBB comment nous voterons.

Je tiens également à vous dire que nous souhaitons bon vent à l'ACBB pour 2014.

Mme EVEN

Il se trouve que nous n'avons pas pu participer à la réunion qui se trouvait organisée en milieu d'après-midi un jeudi. Notre groupe ne compte que cinq membres, qui tous travaillent. Il n'est pas possible de nous libérer ainsi en milieu d'après-midi. Habituellement, se tient une commission élargie. Elle n'a pas eu lieu cette année, car d'autres groupes n'ont pas souhaité qu'elle s'organise, ce que je ne trouve pas très sympathique pour les membres qui étaient empêchés.

D'autre part, comme l'a signalé Guy-René BAROLI, nous n'avons pas eu communication de documents nous permettant de nous renseigner sur les diverses associations, contrairement aux années précédentes. Nous n'avons obtenu qu'un dossier pour le groupe. Il nous a fallu nous organiser pour réaliser des photocopies... Cela ne convient pas. Nous voterons les subventions, à l'exception de celle de Cirque en chantier.

Mme SHAN

J'avais une question et une remarque. Ma question portait sur les établissements publics. Il me semblait que par le passé, nous subventionnions également le GRETA 92 sud. Je vois qu'il ne fait plus partie de la liste.

En dehors de la possibilité pour les élus de se libérer ou non se pose aussi la question de la convocation. Personnellement, je n'ai pas été convoquée à une réunion autour de ces subventions.

Mme BAUCHE

Tout d'abord, je voudrais faire une mise au point. Si la commission élargie a été annulée, reportée ou déplacée, c'est parce que vous l'avez décidé, Monsieur le Maire. Etant satisfaites des informations que nous avons obtenues le jeudi après-midi, nous avons fait savoir que nous ne serions pas présentes à la réunion organisée le lundi soir. Nous avons aussi beaucoup de choses à faire par ailleurs. En tout cas, nous ne vous avons jamais demandé de supprimer une commission pour que nos collègues de la gauche ne puissent s'y rendre.

Ensuite, s'agissant de la Culture, voilà plusieurs années, vous aviez lancé un festival du cinéma optimiste ou du cinéma pour rire. Il se tenait au mois de mars. Cette année, nous n'en entendons pas parler. Je ne sais si je dois poser la question à l'occasion de cette délibération, car il ne s'agit peut-être pas d'une association. Toutefois, dans la mesure où Isaure de BEAUVAL ne l'a jamais mentionné et que je n'y vois aucune mention dans le débat d'orientations budgétaires, je me demande ce que devient ce festival qui commençait à prendre son essor.

Enfin, concernant Cirque en chantier, je veux souligner que j'ai eu connaissance des documents, puisque j'étais présente lors de la réunion organisée le jeudi après-midi. Il n'est pas besoin d'une

calculatrice pour se rendre compte que les chiffres présentés laissent à penser que l'association a donné 283 représentations. À l'évidence, certains éléments ne sont franchement pas clairs concernant la manière dont Madame BOUGLIONE monte son dossier de subvention.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, je voudrais soulever un autre sujet d'interrogation. L'Office de tourisme bénéficie d'une subvention de 250 000 euros. C'est très bien, mais nous ne savons pas exactement quelles actions mène l'Office de tourisme. Nous souhaiterions que l'on nous communique un bilan d'activité et le détail du personnel employé.

M. BAGUET

Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je souhaiterais tout de suite lever la question concernant la tenue de la commission des finances élargie et exceptionnelle. Il ne s'agit pas de la demande d'un groupe qui a conduit à son annulation. Le compte-rendu qui m'est parvenu fait état du fait que l'ensemble des membres du groupe de travail qui ont demandé l'annulation. Il ne faut donc pas accuser le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt ou le groupe des indépendants. Je ne suis pas chargé de l'organisation des groupes politiques du Conseil municipal. Dès lors que l'on invite les présidents de groupe, il leur appartient de s'organiser. Je note que certains groupes sont venus avec plus de représentants qu'il n'était convenu. D'autres se sont excusés. Dès lors que des groupes s'excusent, nous considérons qu'aucun élu du groupe n'est disponible.

Dans la mesure où tout avait été étudié dans le détail, il a été proposé de supprimer cette commission. J'ai bien pris soin de reprendre contact avec l'ensemble des présidents de groupe pour déterminer si l'on allait ou non maintenir cette commission. J'ai eu les retours et j'ai donc annulé moi-même – Madame BAUCHE – cette commission, dans la mesure où cette idée faisait l'unanimité. Il ne faut donc accuser personne. Certains élus travaillaient le jour de cette réunion et n'étaient pas disponibles. L'information a mal circulé, mais il faut avoir un discours très transparent. Madame BAUCHE, ne vous emportez pas comme ça, ce n'est pas nécessaire.

Ensuite, s'agissant des subventions, je sais que celle destinée à Cirque en chantier vous pose souci chaque année. Monsieur FOURCADE, si la subvention a été diminuée de moitié, c'est parce que la convention d'occupation du terrain court jusqu'au 30 juin 2014, car le projet R4 va prochainement démarrer. Au premier trimestre, nous allons réaliser des sondages et nous ne pourrons plus alors accueillir Cirque en chantier. Il est donc logique que la subvention municipale soit proportionnelle à la durée de l'occupation du terrain. À partir du 30 juin, il ne sera plus possible d'accueillir Cirque en chantier sur l'île Seguin. Nous verrons si un autre terrain sera susceptible d'accueillir l'association sans compromettre le chantier de la Cité musicale et du R4. Nous verrons. En tout cas, légalement, il nous est impossible de verser une subvention portant sur une période au-delà de la durée

légal de la convention d'occupation du terrain.

Je ne pourrai pas répondre à la question posée concernant le GRETA 92 Sud. Effectivement, Madame SHAN, il me semble qu'une subvention était versée par le passé. Depuis, les GRETA se sont regroupés. Nous allons étudier cette question. Je ne suis en tout cas pas opposé par principe à une subvention au GRETA 92 Sud. Je me souviens qu'à un moment donné, le proviseur du lycée Etienne-Jules Marey en occupait la présidence. Monsieur BAROLI pourrait le confirmer. Vous me dites que c'est le proviseur de Jacques Prévert qui est maintenant président. Il est possible que le GRETA ait oublié de demander une subvention. Dans ce cas, nous pouvons le relancer. Vous me dites que le GRETA n'a pas reçu de subvention l'an dernier ? Monsieur BAROLI, prenez la parole.

M. BAROLI

Une convention de subvention est arrivée à terme il y a deux ans. C'est pourquoi aucune subvention n'a été versée l'an dernier.

M. BAGUET

Nous n'avons donc peut-être pas renouvelé la convention. Madame SHAN, vous avez votre réponse en direct. Je ne pouvais vous répondre précisément.

S'agissant du festival du film de la bonne humeur, l'opération n'a pas été reconduite cette année. Soyons francs. Nous avons constaté des dysfonctionnements entre le propriétaire des cinémas et notre prestataire. Il faut repositionner ce festival. Nous allons le faire dans le cadre de la création des 16 salles de cinéma Pathé sur l'île Seguin. Pour l'instant, nous interrompons l'opération et le festival n'aura pas lieu cette année.

S'agissant de l'Office du tourisme, Monsieur VINCENT, vous n'êtes pas sans savoir que depuis que nous avons instauré une taxe de séjour, les hôteliers sont contraints de verser à la commune la taxe de séjour et la loi oblige les communes à reverser le produit de cette taxe dans son intégralité à un organisme de tourisme ou à des activités de tourisme. Il se trouve que la Ville dispose d'un Office de tourisme. Nous reversons donc le produit de cette taxe, même si ce n'est pas dans son intégralité, puisque le Conseil général prélève au passage 10 % du produit de la taxe pour son Comité départemental du tourisme. La Ville constitue en fait un intermédiaire.

Nous vous communiquerons toutefois des éléments concernant l'activité de l'Office du tourisme, qui se portent bien. Les hôteliers sont satisfaits. L'Office vient de lancer son nouveau site internet et propose notamment de la billetterie. Le dernier Conseil d'administration s'est très bien passé et nous vous communiquerons tous les éléments. En tout cas, l'activité est bonne et jugée positivement par les hôteliers et les restaurateurs. L'Office a produit un guide des hôtels, un guide des restaurants. Nous vous communiquerons les éléments.

Hormis les subventions à Cirque en chantier pour les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que pour

Mesdames BAUCHE et LAUREAU, vous votez tous les autres subventions. Vous noterez que, dans un souci d'économie, le montant des subventions est strictement identique à celui présenté l'an dernier.

La délibération n° 33 est approuvée à la majorité.

Les élus du conseil municipal membres d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, M. Guy-René BAROLI, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothée PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU votent contre l'attribution d'une subvention de 75 000 € à l'association Cirque en chantier.

34. Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération est en lien direct avec la précédente. Il vous est proposé d'adopter les conventions qui lient la Ville et certaines associations percevant une subvention supérieure à 23 000 euros. Il s'agit pour certaines de renouvellement et pour d'autres de nouvelles conventions.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, le groupe @lternance et l'élue non-inscrite n'ayant pas pris part au vote.

Mme VETILLARD, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur ces conventions ? Je mets aux voix.

La délibération n° 34 est approuvée à l'unanimité.

Les élus du conseil municipal membres d'une association subventionnée ne prennent pas part au vote pour l'association concernée.

35. ZAC Seguin Rives de Seine - Avenant n°4 à la convention ANRU - Autorisation donnée au Maire

pour signer

Mme Sylvie ROUGNON, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Le 11 juillet 2008, a eu lieu la signature de la convention ANRU qui fixe les modalités de la rénovation du quartier du Pont de Sèvres. Plusieurs ouvrages ont déjà été réalisés : la montée, la passerelle Constant Lemaître, le mail des Provinces, le passage des Renault, l'espace forum sportif. Sont en cours de réalisation le forum haut, les réhabilitations de Citylights (tours du Pont de Sèvres) hors ANRU, et le permis de construire pour la réhabilitation des 800 logements de Paris Habitat a été déposé. Nous avons déjà signé trois avenants et, à la demande du comité de pilotage stratégique, réuni le 4 avril dernier, la Ville s'est engagée à la rédaction de deux nouveaux avenants à la convention partenariale, un avenant de prorogation et un avenant de clôture.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir autoriser le Maire à signer cet avenant simplifié n°4.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme BONDOUX, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir si nous sommes toujours dans les délais pour percevoir les subventions de l'ANRU. Conformément aux engagements pris par les différents partenaires lors du Comité de pilotage du 4 avril 2013, cet avenant partenarial permet justement de poursuivre le dépôt et l'instruction des subventions de l'ANRU.

Par ailleurs, le groupe @lternance souhaite savoir si la salle de sport située sous la passerelle Constant Lemaître peut-être affectée à d'autres activités, car cette salle ne serait pas très pratique en ce qui concerne l'accès aux vestiaires quand une activité a lieu. Les activités sportives ne pourraient-elles se tenir dans un autre lieu dans le même quartier ? Il est expliqué qu'il y a une forte demande en faveur de cette salle. Parallèlement, aucun des usagers n'a jusqu'à présent déploré une quelconque inadaptabilité des espaces. Une éventuelle optimisation des rotations va être examinée afin d'accueillir un nombre maximum d'activités.

Avis favorable de la Commission des affaires générales et sociales, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non-inscrite n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cet avenant ? Monsieur VINCENT, Madame SHAN et Madame BAUCHE. Allez-y, Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, nous allons voter cette délibération car nous sommes bien conscients de l'importance de la convention ANRU pour le quartier du Pont de Sèvres et nous ne voulons évidemment pas nous opposer à un financement extérieur pour une opération qui touche la Ville.

Cependant, comme nous le rappelle Madame ROUGNON, la convention ANRU a été signée en janvier 2008, juste après votre prise de fonction. Comment expliquez-vous qu'après cinq ans d'immobilisme, alors qu'aucun appartement du Pont de Sèvres n'a encore été réhabilité, vous deviez encore demander de façon urgente une prolongation de quelques mois ? Nous sommes d'autant plus étonnés de ce délai supplémentaire qu'à la fin du mandat de Pierre-Mathieu DUHAMEL en 2008, tout était prêt ; les travaux étaient sur le point d'être lancés.

Monsieur le Maire, permettez-moi de vous poser la question : avez-vous vraiment fait tout ce qui était en votre pouvoir pour faire avancer ce dossier et que se passera-t-il si les conditions ne sont pas remplies à la date d'échéance de la convention, même si on la repousse à la fin avril 2014, c'est-à-dire dans quatre mois ? Faudra-t-il à nouveau demander une prolongation ? Est-ce que ce sera possible ? Quand les habitants du Pont de Sèvres pourront-ils enfin espérer voir leurs appartements rénovés ? Je vous remercie.

Mme SHAN

Ce quatrième avenant, qui doit aussi être l'avenant de clôture, est nécessaire, car la date limite d'engagement de l'opération financée par l'ANRU était le 31 décembre 2013. Tous les projets de rénovation urbaine qui étaient conventionnés devaient pouvoir aller jusqu'à leur terme, ainsi que cela a été décidé lors du Comité interministériel des villes, le 19 février dernier.

Nous voterons bien sûr cet avenant, mais j'ai une question à vous poser. Je souhaiterais connaître les résultats de l'expérimentation menée sur les quelques logements tests en termes de durée et d'ampleur de travaux ? Est-ce que, conformément à ce qui avait été évoqué au mois d'avril dernier, il faudra évacuer chaque logement pendant deux jours ? Le vote des locataires a eu lieu le 10 février 2011, voilà bientôt trois ans. Quel nouveau calendrier peut-on leur communiquer après signature de cette convention pour les travaux dans les logements, sachant qu'ils s'étaleront certainement sur plusieurs mois et peut-être même plusieurs années ?

Mme BAUCHE

Ma question portait sur le délai et le planning définitif. Elle rejoint donc les propos de Madame SHAN.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non. Sur cette convention ANRU, je trouve, Monsieur VINCENT que vous faites preuve d'une mauvaise foi certaine. S'il y a bien un dossier sur

lequel nous avons mis toute notre énergie et sur lequel j'ai personnellement mis toute mon énergie, c'est bien le dossier du Pont de Sèvres. Nous voyons la réalité aujourd'hui. Il ne faut pas confondre les projets globaux d'aménagement de la ZAC et le problème de rénovation des appartements qui appartiennent à Paris Habitat. Ce sont deux choses différentes.

Sur les projets globaux, entre la passerelle et la montée, entre la rue et le passage commercial, entre les crèches déplacées, le mail, entre l'espace forum et la salle sous Constant Lemaître, je crois que la Ville a fait ce qu'il fallait et a fait montre de toute son énergie. Le problème réside dans l'individualisation des parkings. Nous avons des gens qui passent leur temps à exciter les copropriétaires sur place en leur expliquant que demain, ils pourront gagner beaucoup plus d'argent en changeant les responsables en charge de ce dossier. Certains ont donc tendance à bloquer quelque peu le dossier. Nous avons besoin que les assemblées générales de copropriétaires se prononcent à des majorités très importantes. Avec les blocages actuels, les dossiers ne peuvent avancer. Tout n'est pas si simple. Il faut convaincre individuellement chaque propriétaire. Tous les dossiers au Pont-de-Sèvres sont complexes. Il n'a pas été simple de sortir de terre les tours GE et BNP. J'ai souvenir d'une réunion dans cette salle avec les habitants du Trident, qui étaient très opposés au projet. Après près de deux ans de négociation – je parle sous le contrôle de Mesdames ROUGNON et GODIN, ainsi que de Monsieur MOUGIN – nous avons fini par obtenir l'unanimité. Le dossier a démarré et le projet avance. Au 1er septembre 2015, Clara GAYMARD va y installer la direction européenne de GE. Je crois que, s'il y a un quartier qui bouge, c'est bien celui du Pont-de-Sèvres.

Au-delà, Madame SHAN a raison de rappeler que le vote des locataires est déjà ancien. La loi de CHARETTE précise qu'il est impossible de se lancer dans des opérations de rénovation de logements sociaux sans le consentement des locataires. A l'origine, le calendrier prévoyait un premier vote sur la Place-Haute avec les habitants ILN. La Ville et Paris Habitat ont pris beaucoup de temps pour expliquer ces projets. Malheureusement, je me souviens que les locataires ont voté contre à 68 %, c'est-à-dire à plus des deux tiers, estimant qu'ils n'y trouvaient pas leur compte entre la réhabilitation d'une part et l'effort financier qui leur était réclamé d'autre part, en l'absence de subvention ANRU.

Madame CARDETAS opine du chef. C'était bien la raison principale. Sans subvention ANRU, l'apport financier était trop important par rapport au gain, alors que les locataires avaient pour beaucoup réalisé des travaux dans leur appartement et que les huisseries n'étaient pas aussi dégradées par ailleurs. Nous avons donc été bloqués à ce niveau, alors même que l'opération avait pris du temps.

Ensuite, il a fallu convaincre les locataires de l'allée du Forum et de l'allée du Vieux pont de Sèvres. Cela a été plus compliqué. Au début, les locataires étaient totalement contre et refusaient le projet de retournement des halls, tel qu'il avait été prévu dans l'opération de la ZAC depuis l'origine. Je reste pourtant convaincu qu'il s'agissait d'une bonne idée. C'était une bonne proposition de la SAEM datant de 2003 ou 2004. Nous avons donc discuté avec les locataires, tenté de les convaincre et ils ont refusé le retournement des halls. Sur cette base, nous avons entamé les

négociations pour la réhabilitation des logements. Cela a été très compliqué. La veille du vote, le Sous-Préfet à la ville s'est déplacé spécialement de Nanterre pour expliquer aux locataires qu'ils avaient intérêt à voter cette opération, dans laquelle Paris Habitat était entrée à reculons. Paris Habitat ne voulait pas entrer dans l'opération ANRU et c'est la Ville qui avait proposé de servir d'intermédiaire.

En fait, Paris Habitat attendait la moindre occasion pour se dérober. A l'époque, je me suis accroché avec le directeur général de Paris Habitat, lui expliquant que je ne le sentais pas très motivé pour convaincre les locataires de voter pour. En réalité, il était très content que les locataires de la place Haute votent contre et s'attendait à un vote contre des locataires de l'allée du Forum et de l'allée du Vieux-Pont-de-Sèvres, car cela lui donnait tous les arguments pour se retirer. Au final, nous sommes parvenus à obtenir une très large majorité (81 %) pour la rénovation de l'allée du Forum et de l'allée du Vieux-Pont-de-Sèvres.

Ensuite, Paris Habitat a lancé ses concours d'architecture et ses projets. Je crois que Claude GALLANT nous a représentés dans un jury. Nous avons avancé progressivement et l'opération est maintenant programmée pour l'année prochaine. Tout n'est pas réglé. On a ainsi évoqué le problème de la libération des appartements. Allons-nous réaliser des appartements intermédiaires ou laisserons-nous les locataires sur place pour faire les travaux par tranche à l'intérieur des logements ? Cette question n'est pas encore complètement réglée. Il faut la régler avec les locataires.

Quelques partenaires ont un peu traîné dans cette opération. Comme j'ai eu l'occasion de le dire au préfet des Hauts-de-Seine, lorsqu'il est venu devant l'assemblée générale des Maires récemment, puisque mon collègue de Colombes se félicitait d'un apport supplémentaire de l'Etat pour les opérations ANRU de Colombes. Il s'agira de calculer le revenu moyen des habitants dans des carrés de 200 mètres de côté. C'est sur cette base que seront calculées les subventions. Ceux qui n'auront pas les revenus correspondant aux nouveaux critères définis par le ministre de la Ville, Monsieur LAMY, en seront exclus.

J'ai précisé au préfet que j'avais appris que Boulogne-Billancourt risquait de sortir de l'opération ANRU en lisant *Le journal du dimanche*, ce qui n'est pas une manière correcte de procéder. Je n'ai reçu aucun courrier du ministre de la Ville, pas plus que du préfet. Le pPréfet nous a rassurés en nous disant que toutes les opérations engagées iraient à leur terme. La Ville touchera donc bien des subventions. Ceci me permettra de dire à Paris Habitat qu'elle touchera bien ses 10 millions d'euros pour la réhabilitation de l'allée du Forum et l'allée du Vieux pont de Sèvres, alors que l'opération coûte au total 29 millions d'euros HT. Sans cette subvention, Paris Habitat avait une nouvelle occasion de se retirer de l'opération. Dans le même temps, la Ville touchera le solde de sa subvention.

Le dossier avance, mais il s'agit d'un gros dossier. Les pompiers ont mis trois ans pour donner leur accord pour l'individualisation des parkings, trois ans de négociations. Nous avons de

grands spécialistes du dossier, comme le syndic de l'ASL, Monsieur BAZIN, et Monsieur COHUE, qui travaillent quasiment à temps complet sur le dossier. Vos critiques, Monsieur VINCENT sont donc totalement injustifiées. S'il y a un dossier qui avance, c'est bien celui-ci et cela représente beaucoup de nuisances pour les locataires, qui sont vraiment très patients. En effet, lorsque l'on attaque au marteau-piqueur la dalle ou le rez-de-chaussée, cela résonne jusqu'au 20^e étage, du fait de la conception même de ces bâtiments.

Au contraire, nous nous réjouissons de ce quatrième avenant qui va nous permettre de tout caler dans l'optique de l'opération finale. J'espère avoir répondu à vos questions. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 35 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année. Nous nous retrouvons en 2014. Merci.

La séance est levée à 22h56.